

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 141

MONTRÉAL, LE VENDREDI 26 JUIN 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

À qui appartient la fête?

William Johnson a fait le point hier sur sa participation au défilé de la Saint-Jean (voir texte en page A 3), au cours duquel il a été chahuté, insulté et enlevé par les policiers à mi-parcours par mesure de sécurité. Le président d'Alliance Québec ainsi que le comité organisateur du défilé et les forces de l'ordre se sont tous portés volontaires pour que ce 24 juin 1998 soit marqué par la polémique.

L'entêtement de William Johnson à marcher parmi la population lors de la parade relève davantage du calcul politique que de la naïveté d'un fier Québécois bilingue ou du «phénomène de société», comme il l'a lui-même déclaré.

Tout au long de cette saga, William Johnson n'aura pas dérogé à son idée: prendre part au défilé. Il a négocié avec le comité organisateur pour avoir sa place parmi les dignitaires, mais sans succès. Il a donc décidé de se joindre au cortège.

Il faut se rappeler l'insistance de William Johnson, mercredi, à tenir les policiers à l'écart alors que le couvercle de la marmite s'apprêtait à sauter. Il faut se souvenir de l'empressement du vice-président d'Alliance Québec, Anthony Housefather, à en appeler au premier ministre Lucien Bouchard afin qu'il «marche» avec la tête de Turc des souverainistes l'an prochain, alors que les policiers et les belligérants n'avaient pas encore retrouvé leurs esprits.

Fort habile dans son rôle de martyr la veille, William Johnson en a remis hier. Les policiers l'ont d'abord «enlevé de force», a-t-il dit. Il était déterminé à aller au bout de son calvaire, même au risque de sa sécurité. Insulté de toutes parts, pris dans des bouchons humains qui l'empêchaient d'avancer, il en a conclu qu'il a été l'objet de comportements racistes. Pire, sa liberté d'expression et de mouvement a été «brimée» par l'action conjointe du public et des policiers. Le comportement de l'un appelait cependant l'intervention des autres.

Aujourd'hui, William Johnson est une victime ou un provocateur, c'est selon. Il n'est surtout pas le citoyen anonyme qu'il prétendait être en se mêlant à la foule. L'homme a été rapidement repéré, ciblé et attaqué par une faction du mouvement souverainiste.

William Johnson aura prouvé que les épithètes de «politicien aguerrri» et de «Pit-Bull» ne lui ont pas été accolées sans raison. Par son action, il aura révélé le caractère résolument politique de la Saint-Jean, la fête nationale de tous les Québécois... francophones. Mais est-ce le souhait du peuple que cette polarisation de la fête? Une enquête Sondagem réalisée récemment pour le compte du *Devoir*, du *Soleil* et de *Télé-Québec* révélait que sept Québécois sur dix considéraient le 24 juin comme la fête de tous.

La Fête nationale reste malgré tout un puissant véhicule politique. Pierre Elliott Trudeau l'a compris 30 ans avant William Johnson. Il avait dû esquiver des projectiles en face de la Bibliothèque centrale de Montréal, à quelques mètres de l'endroit où, coïncidence, Johnson a été retiré de la circulation mercredi. La police chargeait les manifestants tandis que Trudeau remportait les élections le lendemain.

Sur la base de son coup d'éclat, William Johnson demande maintenant au gouvernement du Québec de reprendre le contrôle de l'organisation de la Fête nationale. Il attaque la crédibilité de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal — vouée à la «sécession», dit-il —, qui est derrière l'organisation du défilé. Il s'interroge sur la pertinence de diffuser le spectacle de la Saint-Jean sur les ondes de Radio-Canada.

M. Johnson ne serait jamais parvenu à susciter autant de controverse à lui seul. Il peut dire merci au comité organisateur, qui a refusé dès le départ de l'inviter à marcher parmi les dignitaires, tous protégés par un cordon humain de bénévoles. Relégué au rang de simple citoyen, M. Johnson était encore plus visible.

M. Johnson doit également une fière chandelle aux policiers. Plutôt que d'assurer sa protection, les agents se sont pliés à sa volonté et se sont maintenus à distance — du moins jusqu'à la rue Amherst. Résultat? Ce sont les journalistes, caméramans et photographes qui ont assuré malgré eux la sécurité du président d'Alliance Québec qui ne voulait surtout pas, en laissant les policiers s'approcher, avoir l'air de céder à l'intimidation. Les policiers, justement au nom de la sécurité, n'auraient-ils pas dû s'interposer dès le départ entre William Johnson et ses détracteurs?

Le comité organisateur du défilé a décidé de ne pas faire de cadeau au nouveau président d'Alliance Québec. Ce dernier a répliqué en s'offrant en pâture aux participants qui ont pu à leur tour verbaliser leurs convictions politiques dans une séance de défoulement collectif. Le jeu aura-t-il fait des perdants?

William Johnson a fait le point hier sur sa participation au défilé de la Saint-Jean (voir texte en page A 3), au cours duquel il a été chahuté, insulté et enlevé par les policiers à mi-parcours par mesure de sécurité. Le président d'Alliance Québec ainsi que le comité organisateur du défilé et les forces de l'ordre se sont tous portés volontaires pour que ce 24 juin 1998 soit marqué par la polémique.

MÉTÉO
Montréal Nuageux avec éclaircies. Averses ou orages.
Québec Averses.
Max: 20 Min: 14
Max: 26 Min: 17
Détails, page A 2

INDEX
Agenda B 7
Annonces A 4
Avis publics A 2
Culture B 8
Économie A 6
Éditorial A 8
Le monde A 5
Les sports B 6
Montréal A 3
Mots croisés A 4
Politique A 4
Télévision B 6
www.ledevoir.com

POLITIQUE

Candidat, Joe Clark entend rapprocher les Canadiens, page A 2



POLITIQUE

Un négociateur traitera avec les chefs mohawks, page A 4

ÉCONOMIE

Microsoft lance Windows 98 dans la controverse, page A 7



Le virage ambulatoire a été un fiasco, estiment deux Québécois sur trois

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

L'objectif d'assainissement des finances publiques s'appuie sur un très large consensus populaire, mais les mesures mises en place pour y arriver s'attirent la réprobation générale. La réforme de la santé était jugée indispensable, mais le virage ambulatoire est perçu comme un échec.

vernement Bourassa était absolument nécessaire.

En contrepartie, le virage ambulatoire est l'objet d'une condamnation sans équivoque: plus des deux tiers des Québécois (67,5 %) sont d'avis que cette opération a tourné au fiasco.

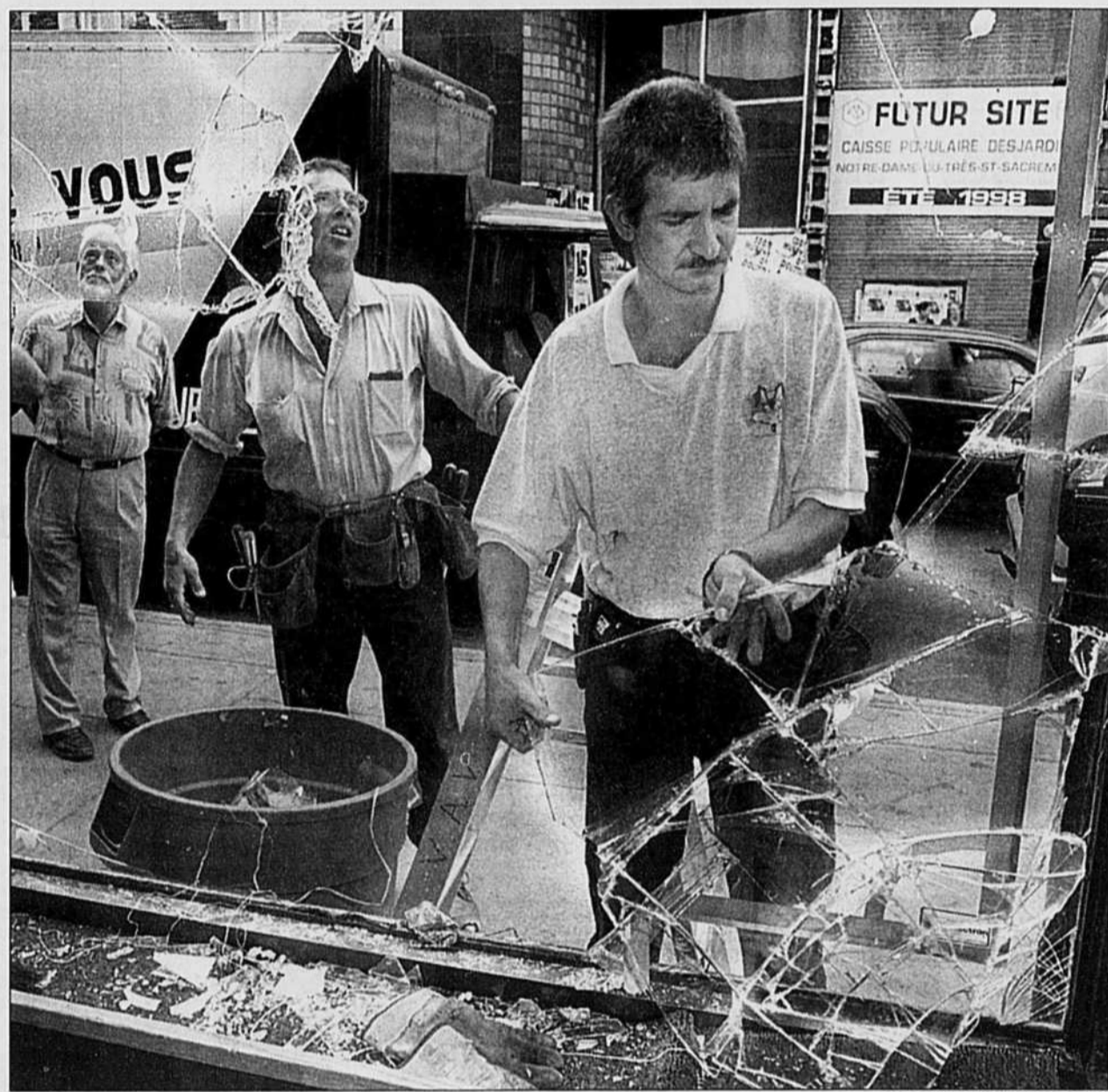
Effectué auprès de 1003 personnes, ce sondage permet non seulement de poser le diagnostic mais il établit les causes de cette faillite. Près des deux tiers des Québécois (63 %) sont d'avis que le délai que s'est fixé le gouvernement pour atteindre l'objectif du déficit zéro est «beaucoup trop court», une opinion avec laquelle 31,2 % des gens se disent en désaccord.

Au cours des dernières semaines de travaux parlementaires, l'opposition libérale a attaqué sans relâche la façon de faire du gouvernement, l'accusant d'avoir «démoli» le système de santé, d'avoir poussé à bout le réseau et causé une pénurie de médecins, d'infirmières, d'équipements modernes et de lits dans les centres hospitaliers.

Après avoir imposé au réseau de la santé des compressions budgétaires de 2,3 milliards en quatre ans, le gouvernement a finalement pris connaissance de ses propres sondages et a annoncé l'injection de 110 millions de dollars

VOIR PAGE A 10: FIASCO

Après Québec, Montréal...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

AUTRE DUR lendemain de veille sur le Plateau Mont-Royal, hier, où 36 vitrines de commerces ont été fracassées par des trouble-fêtes à la fin de la soirée des festivités de la Saint-Jean. Douze adultes et quatre mineurs ont finalement été arrêtés par la police de la Communauté urbaine de Montréal. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a vivement déploré les incidents tout en estimant que les policiers de la CUM avaient fait un travail impeccable, dans les circonstances. Nos informations, page A 3.

L'esprit Clerc

Fidèle à lui-même et à son public, Julien Clerc chante ses classiques avec plaisir

Julien Clerc revendique haut et fort sa liberté de créateur. À le cuisiner un peu, cependant, il est facile de constater que le regard scrutateur de la France, à l'affût des moindres faits et gestes de son enfant chéri, influence inévitablement le cours de sa carrière.

bien que la fille a un amant plus vieux qu'elle.»

En une version corrigée, *Star de l'entracte* figure donc sur le dernier disque de Julien Clerc, de passage aujourd'hui aux FrancoFolies. Si ce n'est quelques influences *world beat*, ce dernier disque, sorti l'an dernier et intitulé *Julien*, porte bien la signature de son auteur, porte-étendard par excellence de la chanson d'amour d'aujourd'hui.

Cette étiquette lui a-t-elle jamais pesé? N'a-t-il jamais eu envie de changer d'orientation musicale? «Je n'ai aucun regret d'avoir interprété tant de chansons d'amour parce que mes fabuleux paroliers ne m'ont jamais fait dire des banalités comme «reste ici, je m'en vais, reviens». En plus, j'ai eu cette chance inouïe d'être aimé par les femmes.»

Nul doute, les bonnes fées se sont penchées sur le berceau de Paul-Alain Leclerc, véritable prénom du célèbre chanteur. Dès 1966, par un formidable coup de destin, il croise au bar La Sorbonne le parolier Étienne Roda-Gil. Deux ans plus tard, leur collaboration porte ses premiers fruits: *La Cavalerie*, leur premier 45 tours. En 1969, Julien Clerc prend part à l'adaptation française de *Hair* au théâtre de la Porte Saint-Martin et, en 1970, il triomphe à l'Olympia. Une consécration précoce n'attend pas l'autre et le talent de Julien Clerc est bientôt salué par Jacques Brel et Barbara.

Depuis lors, Julien Clerc continue de servir ses classiques et reste fidèle à ses collaborateurs fétiches de la première heure, contre vents et marées. Après dix ans de distance, Julien Clerc retrouvait d'ailleurs en 1990 Étienne Roda-Gil et encore, en 1997, le parolier



Julien Clerc

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Être le chanteur de *Femmes, je vous aime*, de *Cœur volcan* et de *Ma préférence* entraîne certaines obligations envers la francophonie en général et les femmes en particulier. Quand le corrosif parolier Jean-Claude Vannier a proposé à Julien Clerc une chanson traitant de toutes ces rêveries prêtes à tout pour une carrière au cinéma, le chanteur a renvoyé le parolier à ses devoirs. «Au troisième couplet, Vannier se mettait à être méchant avec la fille, et les Français n'auraient pas aimé m'entendre chanter quelque chose comme «Tu trouves un vieux crabe qui ressemble à ton père / câlins et tendresses contre sécurité financière».

Ainsi, le statut de dernier amant romantique impose une certaine réserve? «On peut tout dire, à condition de trouver les mots justes et les formulations poétiques. Vannier l'a compris et a trouvé l'image évocatrice recherchée: «Sur son bureau / il a mis la photo». Tout en douceur, on saisit très

Le milieu de la culture s'unit contre l'AMI

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Dans un rare élan de concertation, une douzaine d'organismes du milieu culturel québécois représentant plus de 15 000 membres se sont regroupés sous la bannière de la Coalition pour la diversité culturelle et ont annoncé hier leur intention commune d'exiger le retrait des arts et de la culture des négociations entourant l'impopulaire Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) devant reprendre cet automne.

Craignant que l'AMI ne rende impossible toute forme d'aide gouvernementale canadienne ou québécoise à l'industrie nationale des arts, le milieu culturel a officiellement entrepris une croisade en faveur de l'«exception culturelle». Les 12 organismes membres de la Coalition pour la diversité culturelle — dont l'Union des artistes, l'Association nationale des éditeurs de livres, l'ADISQ et l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) — se battent pour que les entreprises culturelles et les créateurs soient systématiquement exclus des clauses de l'AMI ou de tout autre traité international de libre-échange qui pourrait être négocié dans l'avenir.

VOIR PAGE A 10: AMI

Philippe Sauvageau relancera le Salon du livre de Québec

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

Le Salon du livre de Québec renaîtra au printemps prochain, et sous la gouverne de l'actuel p.-d.g. de la Bibliothèque nationale du Québec, Philippe Sauvageau, tel qu'en a décidé un jury supervisé par le ministère de la Culture et des Communications.

Philippe Sauvageau, que certains se plaisent à nommer «l'homme des bibliothèques», est une figure bien connue du milieu littéraire québécois. Ses actions, nombreuses au fil des ans, l'ont mené récemment à planifier la venue de la Grande Bibliothèque de Québec, en plus de travailler à d'importants changements au sein de la Bibliothèque nationale du Québec.

Outre son intérêt pour la région de Québec, où il a

VOIR PAGE A 10: SAUVAGEAU

Aux couleurs de l'été

Le *Devoir* propose à ses lecteurs, à compter d'aujourd'hui, de nouveaux rendez-vous. Des rendez-vous qui auront la couleur de l'été et un air de vacances.

À la une du cahier *Paisirs*, tous les vendredis, l'historien Denis Vaugeois, en collaboration avec Marcelle Cinq-Mars, invitera les lecteurs à mesurer leurs connaissances historiques. Portant sur des personnages ou des événements, ce

petit jeu-questionnaire est sans prétention autre que le plaisir de se mesurer à soi-même ou à ses amis. Aujourd'hui, il sera question d'un personnage important de notre histoire que l'on pense bien connaître, Samuel de Champlain.

Le samedi, notre chroniqueuse horticole Danielle Dagenais nous donnera rendez-vous dans les jardins, les champs, les sous-bois ou même les terrains vagues. Son projet: nous faire connaître une plante, généralement indigène, et nous inviter à aller la découvrir dans son habitat naturel. À découvrir demain: l'asclepiaïde commune.

Le mardi, à la une du cahier B, nous vous présenterons un grand reportage international signé par nos journalistes et un collègue du journal *Liberation* ou *Le Monde*.

Dans la dernière partie du mois de juillet, l'écrivaine Christiane Lahaie nous fera suivre les pas de son personnage Eugenio Lorca. Il s'agit d'un feuilleton journalistique quotidien, écrit spécialement pour les lecteurs du *Devoir*.

En page éditoriale, trois nouvelles signatures feront leur apparition. Nous vous donnons rendez-vous jusqu'à la fin du mois d'août avec Naïm Kattan, Louise Sexton et Louis Cornélius. Enfin, tous les jours, à compter de demain, un brin de poésie à la une du journal pour enchanter notre été, beau temps mauvais temps.

VOIR PAGE A 10: CLERC

LES ACTUALITÉS

Des stages rémunérés pour les immigrants

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Dix-neuf pour cent des adultes prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail sont nés à l'extérieur du Canada.

Le programme financé par Québec favorisera l'embauche de 225 immigrants, à la fois à Montréal et en région.

L'Ordre des ingénieurs du Québec. M. Boudjelti est prestataire de l'aide sociale.

Le programme s'adresse à des personnes économiquement démunies. Le coût du programme est de 2,9 millions, dont 1,1 million provient du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Différents stages sont offerts, certains visant la mise à jour des compétences déjà acquises et d'autres s'appliquant à l'acquisition de nouvelles compétences.

Les stages ont trait à des métiers non spécialisés, semi-spécialisés ou spécialisés, par exemple des chauffeurs, des horticulteurs, des magasiniers ou des travailleurs du meuble.

Clark veut rapprocher les Canadiens «Oui, j'ai de l'expérience. Si vous voulez de la nouveauté, cherchez ailleurs»

Officiellement candidat à l'investiture du PC



Joe Clark reçoit un baiser de sa fille Catherine après avoir annoncé, hier à Calgary, qu'il se portait candidat à la direction du PC.

Après s'être tenu à l'écart de la vie publique pendant cinq ans, Joe Clark y revient en se portant candidat à la succession de Jean Charest.

PRESSE CANADIENNE

Calgary — Soucieux de rapprocher les Canadiens et de préserver l'unité du pays, l'ex-premier ministre Joe Clark a annoncé officiellement hier qu'il souhaite diriger le Parti conservateur lors des prochaines élections fédérales.

«Nous devons regagner la confiance des Canadiens qui ont perdu foi envers nous ou, ce qui est plus grave, envers les institutions politiques canadiennes», a dit M. Clark en conférence de presse au Saddledome de Calgary.

«Nous avons beaucoup de travail à faire ensemble», a-t-il ajouté, se disant honoré d'avoir déjà obtenu l'appui de 11 des 19 députés du parti.

S'exprimant tantôt en anglais, tantôt en français laborieux, M. Clark n'a pas cherché à justifier son passé, y compris la chute de son éphémère gouvernement minoritaire et sa défaite subéquente comme leader du parti aux mains de Brian Mulroney.

Oui, j'ai de l'expérience dans le travail que je sollicite. Si vous voulez de la nouveauté, cherchez ailleurs.

Conscient de projeter une image publique plutôt terne, il a fait rire l'audience en disant qu'il était un cas désespéré pour les fabricants d'image.

L'annonce d'hier n'a surpris personne, M. Clark, qui dirige une prospère entreprise de consultants en affaires internationales, ayant exprimé la semaine dernière son intérêt pour un retour en politique.

Hugh Segal, un stratège de longue date du parti, et l'ex-ministre manitobain Brian Pallister sont considérés comme les plus sérieux rivaux de M. Clark.

On connaîtra la liste officielle des candidats à l'élection du nouveau chef le 31 juillet, date limite pour réunir le dépôt de 30 000 \$ exigé.

Une nouvelle figure, une nouvelle approche seraient peut-être préférables, a ainsi estimé Don Mazankowski, ex-vice-premier ministre conservateur.

Le politologue Peter McCormick croit lui aussi que les conservateurs feraient mieux de se donner un nouveau leader, plus jeune, plus charismatique.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUPRÉ, NO. 97-03418-1, COUR MUNICIPAL LA VILLE DE ST-TIMOTHÉE.

demandresse -c- BERNARD PELLETIER, Partie défenderesse Est par la présente, donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au: 350 Ampère, App. 5, Laval dit district à 10:00 heures le 7 juillet 1998 à savoir: un téléviseur Goldstar 25" et accs, un micro-ondes Eaton noir et accs, un lave-vaisselle Hotpoint noir et accs.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO. 500-22-015539-987, Elie Diuso, Partie défenderesse -vs- Sylvana Brunetti et Hassan Mabrouk, Partie défenderesse.

LES IMMEUBLES MIMEC BOUCHERVILLE INC.

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

MERCI MON DIEU Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours, faites 3 souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE L'AVOINE, NO. 540-61-009258-978, COUR DU QUÉBEC, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse -c- SYLVAIN POIRIER, Partie défenderesse. Est par la présente, donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au: 2087, Albert-Murphy, App. 201, Laval dit district à 10:00 heures le 7 juillet 1998 à savoir: 1 téléviseur 30" Sony et accs, 1 vidéo Toshiba et accs, un système de son 4 morceaux 2 colonnes de son Sony et accs, un Play Station et accs, 1 cellulaire Motorola et accs, etc.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-041481-985, COUR SUPÉRIEURE BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que Graziella Renda en sa qualité de mère domiciliée à 12141, 54e Avenue, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Giuseppe Tili en celui de Joseph Tili.

dans les Cité et district de Montréal H4B 2T6, s'adressera au Directeur de l'état civil afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de BOBBY HERBAL LEONARD SPENCE.

PRENEZ AVIS que HERBAL LEONARD SPENCE domicilié au 2295 de la rue Madison, app. 203,

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe Article 36a de la Charte 2e avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. Le chef de la division géomatique au Service des travaux publics et de l'environnement a approuvé, le 29 mai et le 5 juin 1998, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, les descriptions de rue et de ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

1. «Deux parties de ruelles situées au nord-est de la rue Louis-Veuillot entre la rue Hochelaga et la rue De Toulouse, faisant partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

Une partie du lot 21-291 (ruelle), bornée vers le nord-est par les lots 26-19 (ruelle), 26-20 (ruelle), 26-29 (ruelle), vers le sud-est par une autre partie dudit lot 21-291 (ruelle), faisant partie de la rue Landry, vers le sud-ouest par les lots 21-281 à 21-290 et vers le nord-ouest par le lot 21-292 (rue), faisant partie de la rue Hochelaga, contenant en superficie trois cent quarante-huit mètres carrés et deux dixièmes (348,2 m²).

Une partie du lot 21-291 (ruelle), bornée vers le nord-est par les lots 26-39 (ruelle), 26-40 (ruelle), 26-41 (ruelle), vers le sud-est par le lot 21-143 (rue), faisant partie de la rue De Toulouse, vers le sud-ouest par les lots 21-271 à 21-276 et 21-2231 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 21-291 (ruelle), faisant partie de la rue Landry, contenant en superficie deux cent soixante-dix-huit mètres carrés et six dixièmes (278,6 m²).

2. «Une partie de ruelle située au nord-est de la rue Louis-Veuillot entre la rue De Marseille et la rue Boileau, faisant partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

Une partie du lot 21-710 (ruelle), bornée vers le nord-est par une partie du lot 26-64 (ruelle), vers le sud-est par le lot 21-710-3, vers le sud-ouest par les lots 21-694 à 21-709 et 21-2043

(ruelle) et vers le nord-ouest par le lot 21-711 (rue), faisant partie de la rue De Marseille, contenant en superficie cinq cent soixante-dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (579,5 m²). (D980455020)

3. «Une partie de la rue Curatteau située au sud-est de la place Curatteau, faisant partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

Une partie du lot 389-1190 (ruelle), bornée vers le nord-est et vers le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 389-1190 (ruelle), vers le sud-est par le lot 389-1101 (rue), faisant partie de la rue Curatteau et vers le nord-ouest par le lot 390-507 (rue), faisant partie de la rue Curatteau, contenant en superficie quatre-vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (83,6 m²). (D980455021)

4. «Deux ruelles situées à l'est de la rue Sherbrooke entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, faisant partie du cadastre du Village de Hochelaga, circonscription foncière de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

La partie du lot 14-754 (ruelle), bornée vers le nord-est par les lots 14-765D, 14-765E et 14-765F et une partie du lot 14-765C, vers le sud-est par une autre partie du lot 14-754 (ruelle), vers le sud-ouest par les lots 14-761D et 14-761E et une partie du lot 14-761C et vers l'ouest par le lot 14-762A (ruelle), contenant en superficie deux cent soixante-dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (277,5 m²).

Le lot 14-762A (ruelle), contenant en superficie quatre cent soixante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (464,5 m²). (D980455022)

Le droit à une indemnité en égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le Tribunal administratif du Québec, dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 26 juin 1998 Le greffier, M. Léon Laberge

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Rows for Montréal, Québec, Ottawa with weather icons and temperature ranges.

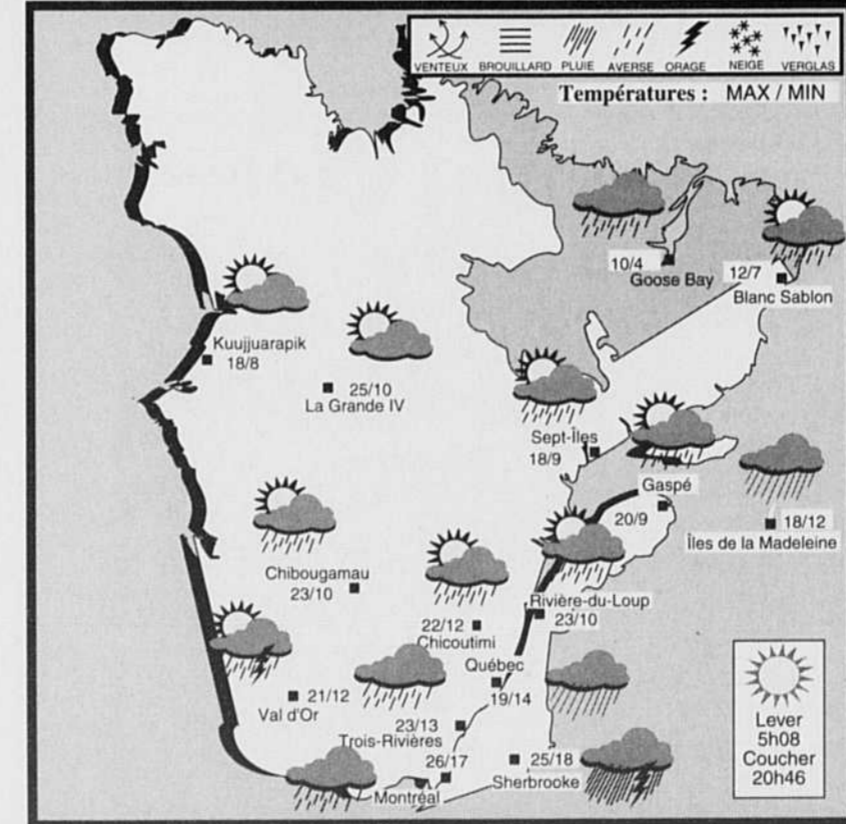


Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Row for Québec with weather icons and temperature ranges.

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Row for Ottawa with weather icons and temperature ranges.

Météo-Conseil 1 900 565-4455 Frais applicables La météo à la source Environnement Canada

Le délégué du Québec à Londres pique une colère

ASSOCIATED PRESS

Londres — Le délégué du Québec à Londres accuse un ancien secrétaire des affaires étrangères britannique d'ingérence dans la politique canadienne pour avoir affirmé que les séparatistes québécois provoquaient le rancœur de leurs concitoyens contre le Canada.

Richard Guay, représentant du gouvernement québécois en Grande-Bretagne, a également profité de l'occasion pour montrer du doigt le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, à qui il reproche d'être intervenu dans les questions écossaises lors d'une récente visite.

Dans la lettre qu'il a fait parvenir à Sir Malcolm Rifkind, un Écossais ayant été secrétaire des Affaires étrangères dans l'ancien gouvernement conservateur, M. Guay a écrit que «l'Assemblée nationale n'a jamais été utilisée dans le but de provoquer le rancœur contre nos concitoyens du Canada» ou de «semer la discorde».

M. Guay ajoute qu'il s'indigne de cette «insulte gratuite». «Il est inutile pour des politiciens étrangers de s'immiscer dans ces débats», a ajouté M. Guay, soulignant qu'une majorité de Québécois veulent un «changement démocratique» et que les diver-

gences d'opinion portent sur la pertinence de l'indépendance pour opérer ce changement.

Lors d'un récent discours devant des membres du Parti conservateur de l'Écosse, Sir Rifkind avait dit qu'advenant une victoire du Parti nationaliste écossais aux prochaines élections, celui-ci ferait comme les «séparatistes au Québec» et se servirait du nouveau Parlement pour provoquer un sentiment anti-Anglais et anti-Gallois.

M. Guay a aussi écrit que M. Dion, lors de sa récente visite en Écosse, a fait fausse route lorsqu'il a condamné le mouvement indépendantiste québécois et consulté des ministres du cabinet de Tony Blair, le premier ministre britannique.

Le Parti travailliste de M. Blair s'oppose à l'indépendance de l'Écosse et espère que le nouveau Parlement, qui doit ouvrir ses portes en l'an 2000, dissipera le sentiment nationaliste chez les Écossais.

Le délégué québécois a dit que la visite de M. Dion constituait «un exemple d'ingérence dans les affaires internes de l'Écosse et du Royaume-Uni. Qui peut prétendre savoir, de l'autre côté de l'Atlantique, ce qui est bon pour l'Écosse?»

Daniel Johnson retourne au droit

(Le Devoir) — L'ancien chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, retournera à la pratique du droit. Il se joindra, à partir de septembre, à l'imprimé cabinet McCarthy, Tétraut, auquel appartient également l'ancien président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, et le juriste Gérald R. Tremblay. Il se spécialisera dans le droit commercial, champ dans lequel il œuvrait à son entrée chez Power Corporation en 1973. Cinq ans plus tard, il y devenait vice-président pour les questions juridiques. Il a occupé ce poste jusqu'au moment d'entreprendre sa carrière de politicien en 1981. Il a étudié le droit à l'Université de Montréal. Après l'annonce de son départ de la politique, le 2 mars dernier, les rumeurs avaient couru sur ses nouvelles fonctions. On lui prêtait une carrière chez Bombardier ou un poste prestigieux en Europe pour une multinationale canadienne.

ment aux congrès politiques, il n'est pas rare pour les réunions autochtones de commencer en retard ou encore de se prolonger au delà de l'horaire prévu. À la blague, les autochtones affirment avoir leur propre fuseau horaire. En fait, lorsqu'ils organisent un événement, ils n'aiment pas être soumis à des contraintes de temps. Pour le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, il est toutefois grand temps que les autochtones règlent leur problème de manque de ponctualité. «Nous souhaitons nous améliorer en ce qui a trait à la gestion de notre temps», a-t-il déclaré, hier. «Nous devons nous adapter, a-t-il ajouté. Cette nécessité est devenue très claire, ici, aujourd'hui.» M. Fontaine faisait alors allusion aux critiques formulées par certains congressistes, l'un d'eux ayant estimé que l'Assemblée des Premières Nations devrait contrôler les chefs qui passent l'essentiel de leur temps à entretenir leurs relations sociales et à parler au téléphone.

Banquiers et autochtones: pas le même rythme

Toronto (PC) — Les autochtones et les banquiers canadiens ne vivent pas au même rythme, selon toute vraisemblance. L'économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum, a patienté pendant presque trois heures, hier, lors du congrès annuel de l'Assemblée des Premières Nations, afin de dire que les entreprises canadiennes devaient faire leur part pour permettre aux autochtones de sortir de la pauvreté. Il a toutefois été contraint de quitter les lieux sans avoir pu s'adresser aux chefs, en raison d'un programme trop chargé. Le rassemblement annuel, qui prenait fin hier au terme de trois jours de discussions, avait pour thème l'indépendance économique. M. McCallum devait en être le conférencier le plus en vue. Contraire-

Le revenu des femmes chute après la séparation

Ottawa (PC) — Les femmes connaissent de plus lourdes pertes de revenu que les hommes, et pendant plus longtemps, à la suite de la rupture de leur couple, si celui-ci est sans enfants, a révélé hier Statistique Canada. Et cet écart est encore plus prononcé dans le cas de la rupture des couples avec enfants à la maison. Un an après leur séparation, les hommes sans enfant ont vu leur revenu augmenter légèrement — d'environ 2 %, tandis que les femmes sans enfant subissaient une perte de revenu de 16 %. Des recherches antérieures sur les couples ayant des enfants à la maison ont démontré que le revenu des hommes avait grimpé de 10 % la première année suivant la séparation, tandis que celui des femmes avait baissé de 23 %.

LE DEVOIR

MONTREAL

Vandalisme sur le Plateau

La fête finit dans le grabuge

Seize personnes ont été arrêtées

Seize personnes ont été arrêtées, hier matin, après que des actes de vandalisme et de pillage eurent été commis sur le Plateau Mont-Royal. En plus des vitrines fracassées, cette chaude fin de soirée laisse planer l'inquiétude que cela ne devienne une habitude.

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Montréal n'aura pas été longtemps en reste avec Québec. Seize personnes ont été arrêtées aux petites heures du matin, hier, après que 36 vitrines de commerces eurent été fracassées et pillées sur l'avenue du Mont-Royal, les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc. Les trouble-fêtes arrivaient du parc du Mont-Royal où les pompiers et la police venaient de mettre fin à un feu de la Saint-Jean improvisé autour duquel s'étaient rassemblés environ 200 fêtards.

Appelés sur les lieux à 1h40 parce qu'on craignait que le feu de morceaux de bois, de détritus et d'un banc public ne se propage aux arbres, les pompiers ont été accueillis par une pluie de projectiles divers: cailloux, bouteilles de verre, poubelles. Soumis au même traitement, les renforts policiers ont entrepris de disperser la foule vers 3h. Quatre agents ont été légèrement blessés dans l'opération.

Un groupe d'environ 70 fêtards s'est alors engagé sur l'avenue du Mont-Royal en direction est, fracassant sur son passage dans les rues transversales des vitrines et quelques vitres de résidences privées, le gros des dommages se concentrant autour du carrefour des rues Mont-Royal et Saint-Denis. «Les troubles n'ont pas pris une ampleur démesurée», rapporte le porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Pierre Houbart. «Tout s'est déroulé rapidement. Les vitrines ont été cassées très vite. Les policiers ont tout de suite fait des arrestations.» À 4h15, tout était fini.

Des 16 personnes arrêtées, quatre étaient mineures.

Elles ont toutes été accusées d'émeute, quatre de recel et une de possession simple de stupéfiants.

Alertés par leur système antivol ou par la police, les commerçants du quartier n'ont pas tardé à arriver sur les lieux pour évaluer les dégâts. Pour ceux qui n'avaient «que» du verre brisé, on devait compter environ 400 \$ par grande vitrine à remplacer, plus 140 \$ pour la réparation temporaire nécessaire à cause des délais de livraison de trois ou quatre jours pour ce genre de vitre faite sur commande.

D'autres, comme l'opticien Pierre Desjardins, sur l'avenue du Mont-Royal, ont également vu leurs étalages de vitrine pillés. Ce dernier évalue s'être fait voler 300 lunettes d'une valeur totale d'environ 25 000 \$. «Ils ont carrément sorti des présentoirs dans la rue, raconte-t-il. C'est la première fois en 22 ans que quelque chose du genre m'arrive. C'est frustrant!» Utilisant tout ce qui pouvait leur tomber sous la main, les vandales s'en sont aussi pris à des vitrines apparemment choisies au hasard, comptant parmi leurs victimes des librairies, un antiquaire, une pharmacie et une boutique de l'UNICEF.

Au Tourne-livre, avenue du Mont-Royal, on se dit peu surpris d'avoir à réparer la vitrine. «Il est arrivé la même chose l'an dernier à notre boutique de la rue Saint-Hubert, dit un libraire. C'est le prix à payer quand tu es à Montréal, même si les Québécois ont l'habitude d'être des gens beaucoup plus tranquilles. Il suffit seulement de quelques provocateurs.»

Arrivés tout de suite après la fin du grabuge, les vitriers ont eu une journée chargée. «Les gens sont écoeürés, rapporte André-Pierre Dupré, de Vitrierie Brasseur, qui en était à son troisième client de la journée. Ils se sentent victimes d'actes qui ont été commis sans raison, juste pour le plaisir de faire ce que l'on veut. Comme quelqu'un qui passe une clef sur la peinture d'une voiture.»

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, s'est dit satisfait, hier, de la façon dont l'intervention policière avait été menée. Il a regretté que quelques «êtes folles» viennent entacher la réputation de qualité de vie et de convivialité de la ville.

«C'est l'un des plus beaux jours de notre synagogue»

Le ministère de la Culture alloue 150 000 \$ à la restauration de la shul Beth Schloime

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Située en plein cœur de l'ancien quartier juif, à l'angle des rues Clark et Bagg, la synagogue patrimoniale Beth Schloime connaît un second souffle. Ployant sous le poids des ans et victime de l'indifférence de l'établissement juif, la synagogue a reçu hier du ministère de la Culture et des Communications les 150 000 \$ nécessaires à sa survie.

A cette occasion, une bonne partie de la communauté — ou ce qu'il en reste — s'était donné rendez-vous dans ce qui est aujourd'hui considéré comme la plus ancienne shul (maison de prière) de la métropole, et toute la reconnaissance du monde se lisait sur les visages. Hommes et femmes se sont exceptionnellement assis côte à côte, contrairement à la tradition voulant que les femmes prennent place dans une section séparée.

La ministre Louise Beaudoin a même été invitée à prendre la parole et chacun s'est pressé pour lui serrer la main et la remercier, elle et l'abbé Turmel, vice-président de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, un organisme qui sauve des eaux les joyaux de toutes les confessions, sans distinction.

«Ça débuté tout simplement: l'abbé Turmel est un jour passé chez nous et a constaté que nous avions besoin d'aide», se souvient Joey Brick, le président et secrétaire de la synagogue.

Et le rabbin, dans tout cela? Pas de rabbin. «Nous n'avons pas les moyens. Nous n'en invitons un que pour les grandes occasions», explique Joey Brick.

A son ouverture, en 1920, la synagogue Beth Schloime a pu rapatrier une partie du mobilier, notamment l'arche sainte, de la synagogue Shaar Hashomayim, démolie à la même époque. «Nos bancs datent de 1886», rappelle fièrement Joey Brick.

Coiffé de la kippa, l'abbé Turmel s'est chargé de vanter le cachet du bâtiment. «Victimes de persécutions, les juifs souhaitaient s'inscrire dans le tissu urbain. De ce fait, cette modeste synagogue n'a évidemment pas l'envergure de la basilique Notre-Dame. Elle n'en a pas moins de beaux vitraux, une marquise et une tourelle d'angle intéressantes, et à l'intérieur, son caractère d'origine a été soigneusement préservé.»

De toute urgence, il fallait rénover la marquise, rajourner la maçonnerie, refaire le sous-sol. Après avoir vu disparaître une à une les synagogues du quartier, Beth Schloime craignait pareil sort.

«C'est l'un des plus beaux jours de l'histoire de notre synagogue», lançait hier l'un des membres de la commu-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Outre l'arche sainte, l'une des composantes les plus remarquables de la synagogue Beth Schloime est le puits de lumière qui éclaire la tribune d'où on préside aux cérémonies du culte.

nauté, Mark Irving, âgé de 81 ans.

Mais comment pareille synagogue a-t-elle pu être si négligée par l'établissement juif, pourtant reconnu pour sa philanthropie? «Les riches restent avec les riches, et ceux-là préfèrent avoir leur nom bien en gras sur les pierres de plus grosses institutions ou être associés à de plus visibles causes», tranche sans détour M. Irving.

Joey Brick abonde dans ce sens. «Traditionnellement, nous, juifs, supportons plus spontanément les causes sociales que les bâtiments religieux. Les juifs ne manifestent pas un grand sentiment d'appartenance à leur synagogue: quand ils changent de quartier, ils changent de synagogue, et voilà tout.»

Le mot de la fin revient au député de D'Arcy-McGee, Lawrence Bergman. «Avec quelle fierté pouvons-nous dire aujourd'hui "Je me souviens" et prouver à nos enfants et à nos petits-enfants qu'une histoire commune est la promesse d'un avenir commun.»

Engorgement administratif

Des dossiers étudiés à toute vapeur

Le conseiller Goyer crie à l'indécence

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Vérificateur de la Ville peut bien le décrier et le ministre des Affaires municipales l'exiger, le manque d'information, de transparence et de délais raisonnables semble toujours être le lot des élus à Montréal.

Pour assurer le vote à l'assemblée du conseil municipal de lundi soir prochain, il semble y avoir eu une bousculade de dossiers présentés mardi et hier au comité exécutif. Cette assemblée est la dernière avant celle prévue en août, la dernière également permettant d'enclencher certains travaux de réfection routière, par exemple.

Le conseil municipal Pierre Goyer, qui siège comme indépendant au comité exécutif, dénonce cette précipitation. Selon M. Goyer, cet engorgement administratif dépasse de loin les problèmes habituels sous l'administration du maire Pierre Bourque.

«Les deux tiers des dossiers présentés n'ont pas été étudiés avec sérieux. Ils nous ont été soumis à la dernière minute, souvent sans étude, sans analyse, pour une adoption à toute vapeur. À vue de nez, il s'agit d'environ 120 dossiers totalisant environ 30 millions», a critiqué M. Goyer.

L'ensemble des élus auront donc reçu hier soir une copie de tous ces documents s'ajoutant à l'ordre du jour. Ils ne disposent donc que de trois jours pour lire et analyser les dossiers, mais d'une seule journée pour consulter les fonctionnaires et recevoir d'eux un certain éclairage.

«C'est indécent. Les membres du comité exécutif n'ont pas été dûment informés, alors comment pourront-ils répondre aux interrogations des collègues?», s'interroge Pierre Goyer.

Ce dernier explique que l'administration Bourque est même allée jusqu'à faire adopter hier des titres de dossiers pour qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour sans pour autant pouvoir en présenter le contenu, y compris, dans certains cas, le certificat nécessaire du Service des finances. Depuis deux ans, le Vérificateur note le manque de transparence dans la gestion de la Ville, situation qui ne s'est d'ailleurs pas améliorée. Selon lui, les élus du conseil municipal ne bénéficient pas de toute l'information nécessaire à la prise de décision alors que des rapports périodiques devraient leur être soumis.

Forcillo prend ses distances d'avec Duchesneau

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le conseiller municipal indépendant Sammy Forcillo fait volte-face et prend ses distances d'avec le candidat à la mairie Jacques Duchesneau, qu'il voyait pourtant il y a encore quelques semaines comme l'homme de la situation pour Montréal.

Associant M. Duchesneau à Pierre Bourque, M. Forcillo dit refuser de revivre «le culte du chef» et reconnaît avoir applaudi trop vite à la venue de l'ancien chef de police sur la scène municipale. «Les tractations secrètes entre M. Duchesneau et Thérèse Daviau, le jeu des différents transfuges qui s'en est suivi [Francis Hooper, Robert Laramée, Louise Roy, Jack Chardjian] m'ont révélé toute l'improvisation qui a entouré la création de cette nouvelle formation politique», affirme M. Forcillo dans un communiqué émis hier.

Or, tout ce va-et-vient politique était déjà connu par M. Forcillo jusqu'à ce que le Parti Nouveau Montréal refuse d'accueillir le conseiller du district de Saint-Jacques. Dans une lettre datée du 10 juin, le directeur de campagne de M. Duchesneau, Richard Le Lay, annonce à M. Forcillo que sa candidature n'est pas retenue.

«Nous avons évalué, au cours des dernières semaines, de nombreux dossiers qui présentaient un profil à la fois professionnel et social fort intéressant;

ce qui a donné lieu à une sélection rigoureuse faite à partir de critères serrés», explique M. Le Lay.

Cette première sortie publique de M. Forcillo depuis plusieurs semaines apparaît comme une façon de préparer le terrain pour son éventuelle adhésion au parti de Jean Doré, Équipe Montréal. La semaine dernière, le stratège en communications pour M. Doré, Michel Fréchette, déclarait au Devoir que «la porte est ouverte à M. Forcillo».

«Nous sommes en discussion. Il y a un intérêt à se parler: on a tendance à croire que M. Forcillo a identifié chez M. Duchesneau les mêmes misères que chez M. Bourque», avait alors expliqué M. Fréchette.

De fait, Sammy Forcillo déclare dans son communiqué avoir vécu une expérience semblable avec l'élection de Pierre Bourque en 1994. «Je me méfie des faiseurs d'image et privilégie davantage une administration municipale issue de la population et au service de cette dernière. L'organisation qui entoure Jacques Duchesneau n'est pas suffisamment dédiée aux Montréalais», affirme-t-il.

M. Forcillo donne l'assurance qu'il sera candidat dans Saint-Jacques le 1^{er} novembre prochain. Il connaît dès aujourd'hui le candidat choisi par M. Duchesneau qui lui disputera son siège au conseil municipal alors que l'aspirant maire dévoile le nom d'une dizaine de nouvelles recrues.

CONSULTATIONS GÉNÉRALES

1) PROJET DE LOI NO 451, LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 8 septembre 1998 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 451. Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et d'autres dispositions législatives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétaire des commissions au plus tard le 28 août 1998 et être adressé à M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission.

2) PROJET DE LOI NO 454, LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES LOIS PROFESSIONNELLES

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 6 octobre 1998 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 454. Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des institutions. Le mémoire doit être reçu au Secrétaire des commissions au plus tard le 25 septembre 1998 et être adressé à M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission.

3) AVANT-PROJET DE LOI INTITULÉ LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES INGÉNIEURS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 20 octobre 1998 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et d'autres dispositions législatives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des institutions. Le mémoire doit être reçu au Secrétaire des commissions au plus tard le 8 octobre 1998 et être adressé à M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission.

Les mémoires doivent être transmis au Secrétaire des commissions en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au secrétaire de la commission concernée, Édifice Honoré-Mercier, 835 boul. René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248

loto-québec résultats

6/6 Tirage du 98-06-24

1 5 22 42 47 49

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS	LOTS	963 077,20 \$
6/6	2	963 077,20 \$
5/6+	3	192 615,40 \$
5/6	213	2 170,30 \$
4/6	12 445	71,20 \$
3/6	237 857	10,00 \$

Ventes totales: 13 846 398 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$

Québec Tirage du 98-06-24

6 9 11 26 29 42

Numéro complémentaire: 7

GAGNANTS	LOTS	1 000 000,00 \$
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	25	500,00 \$
4/6	1 086	50,00 \$
3/6	18 819	5,00 \$

Ventes totales: 442 836,50 \$

Extra Tirage du 98-06-24

NUMÉROS	LOTS	100 000 \$
940085	1	100 000 \$
40085	1	1 000 \$
0085	250	250 \$
085	50	50 \$
85	10	10 \$
5	2	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Des vêtements dans lesquels il fait bon vivre!



Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest
(514) 272-7791

Obtenez un catalogue gratuit en composant le
1-800-465-4249



NOUVEAUTÉ faire AFFAIRE sur INTERNET

Un guide pour gestionnaires

Guérin Universitaire
168 pages, 19,50 \$
plaisent.michel@uqam.ca
bernard.prosper@uqam.ca
cronin.mary-j.@bcvms.bc.edu

Faire affaire sur Internet. Eldorado des temps modernes ou mode passagère? Voilà la question à laquelle répond ce livre qui explore le dernier continent de l'humanité.

Mais Internet, c'est aussi un jargon que les gestionnaires se doivent de démystifier s'ils veulent en découvrir le potentiel. Ce livre présente, dans un langage clair et approprié, les principales ressources que l'on trouve sur Internet et comment elles sont utilisées en affaires. Les principales ressources sont présentées et leur impact est mentionné. L'ouvrage propose au lecteur un véritable mode d'emploi d'Internet, d'un point de vue non pas technique, mais plutôt de management: on y présente les principaux éléments à considérer dans la décision de relier une entreprise à Internet, du branchement initial à la nécessaire sécurité.

Siège social: GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: http://www.guerin-editeur.qc.ca

LE DEVOIR
POLITIQUE

Bill Johnson veut plus de liberté pour lui, mais moins pour les artistes

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE
Le président d'Alliance Québec, William Johnson, a affirmé que sa liberté d'expression avait été brimée lors du défilé de la Saint-Jean, mercredi.

M. Johnson ne s'est pas indigné au sujet de la tarte, affirmant qu'il s'agissait d'un geste de protestation fait «avec élégance et humour», et que bien d'autres personnes éminentes avaient subi le même sort, à commencer par le président de Microsoft, Bill Gates.

Un négociateur traitera avec les chefs mohawks

Chevrette souhaite l'émergence de projets concrets

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE
Québec — Le ministre responsable du Secrétariat aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, a l'intention de nommer un négociateur pour entreprendre officiellement, au nom du gouvernement, des discussions avec les chefs mohawks.

pendant pas encore ce qui sera spécifiquement discuté avec les Mohawks. «C'est justement ce que nos pourparlers informels tentent de déterminer», a indiqué M. Chevrette.

EN BREF
Hausse du salaire minimum?

(Le Devoir) — Le ministre du Travail, Matthias Rioux, annoncera la semaine prochaine à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres si le salaire minimum sera augmenté en octobre prochain au Québec.



Matthias Rioux

Jacques Wilkins au Conseil du trésor

(Le Devoir) — Le Conseil du trésor s'est adjoint les services d'un professionnel aguerri des communications en vue des négociations de conventions collectives qui commencent avec les syndicats représentant les 400 000 employés du secteur public.

Les CLD s'installent «irréversiblement»

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE
Québec — Déjà 85 des 96 Centres locaux de développement (CLD) sont en place et le ministre responsable Guy Chevrette croit toujours qu'ils amèneront un jour les régions à prendre toutes leurs responsabilités.

Simard, qui a été un bon moment dans le peloton de tête des incroyables. «Au-delà des divergences d'opinion au départ sur certaines modalités, a expliqué le ministre, il n'en demeure pas moins que les régions veulent participer directement au développement de leur économie.

Téléphone: 985-3322 LES PETITES ANNONCES Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

MÊMES PROBLÈMES UNE SOLUTION LA SOLIDARITÉ
(514) 257-8711
1-888-234-8533 www.devp.org

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 Couche de tissu sous la peau où s'accumule la graisse. — Police Provinciale.

I • N • D • E • X
100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
102 Condominiums et co-propriétés

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
A SARAGUAY, moderne, 4 c.c., foyer ouvert sur salons/s. à manger, près écoles. 359 000\$. 331-4864.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL
BORD DU FLEUVE, navigable, Lanoraie. Jolie québécoise d'antan sur 18 600 p.c. Paysagé. Prix de l'évaluation. (450) 887-0849.

120 LAURENTIDES
BORD DE L'EAU, bungalow 5 pièces, meublé. Succession. 222-3962.

130 MAISONS DE CAMPAGNE
CHARLEVOIX, BAIE-ST-PAUL. Rivière à saumon (Le Bras). Camp de pêche hiverné. 2 c.c., foyer, 4 acres. (418)435-3532.

134 FERMES, FERMETTES TERRES
200 x 465 pi., Stukley-sud. 363-5268.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
AHUNTSIC, près métro, 5 1/2, 2 c.c., chauff.-élec. Terrasse ext. Libre 1er juil. (514)235-3896.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
OUTREMONT. Condo 2e, 1400 p.c., 2 c. à c., plafonds 9 pi., boiserie. Rénové. Pr. métro. 142 000\$.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER
PARIS Ve, près Panthéon, 3 1/2 ft. équipé, terrasse. Calme, confortable. 14 au 31 août. 1.000\$. (418)563-3343.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MAISON ANCESTRALE, près Victoriaville. 5 c. à c., te meublé. Vue panoramique. Wk-end, sem. ou mois. (819) 382-2031 (après 18h).

205 ESP. COMMERCIAUX, INDUSTRIELS
SUR BERNARD à Outremont. Locaux commerciaux à partir +ou- 600 p.c., 361-4390.

210 COMMERCES À VENDRE
CENTRE RECYCLAGE AUTOMOBILE Région Cornwall. 1 hre Mill. 60 arpents avec entrepôt. 1-800-267-7166.

251 BUREAUX À LOUER
Bureaux de prestige disponibles au centre-ville de Montréal incluant mobilier, réception, utilisation de salles de réunion, photocopieur, télécopieur, internet. Idéal, pour travailleur autonome.

275 LOCAUX À LOUER
Loft 2100 pi. Centre-ville
Prix abordable
Très propre - bois franc - éclairage naturel - bail moyen ou long terme

301 OEUVRES D'ART
ACHETONS TABLEAUX ORIGINAUX de N. Hudson, M.-A. Fortin, A. Rousseau, Suzor-Coté, L. Ayoote et autres peintres renommés. 466-8920.

540 SANTÉ
AIDE SOIGNANTE DIPLOMÉE OFFRE SOINS DOMICILE
Auto disponible. Exp. et réf. 288-1417.

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE
RÉGLÉZ TOUS VOS PROBLÈMES Spirituels et matériels: amour, finances, santé. Avec l'aide du plus grd. médium d'exp. M. SAKHO. 342-0656.

550 VOYAGES
AUX NOUVEAUX TRAITÉS DU GOUVERNEMENT
Voyagez et gagnez de l'argent 525-8562

575 DÉMÉNAGEMENTS
ARTISAN - DÉMÉNAGEUR
Courtols, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

695 AUTOMOBILES
A LOUER
CAVALIER 98
2 portes, gold, automatique, radio am/fm cassette. 257\$/mois (location/bail). Contacter: 767-9578 après 6h p.m.

CADILLAC STS 1994
36,600 miles, condition salle de montre, noire, 25.500\$, prop. unique. 588-2554.

VOLKS, COCCINELLE, 1975, 1 seul proprio. 3 900\$ ou meilleure offre. Sherbrooke: 819-563-6313.

VOLVO V70
Familiale, automatique, 20,000 km. cuir, «mags», vitres teintées, marine métal. 40.750\$ terme. 256-0622.

Propriétaires!
Logement à louer? Propriété à vendre?
975\$*
*3 lignes, 3^{ans} par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.
Heure de tombée: 14h30 tous les jours
985-3322
Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant
Différents forfaits disponibles.
LE DEVOIR
VISA MasterCard



LE DEVOIR

LE MONDE

Visite touristique à Xian

Accueil impérial pour Bill Clinton

Demain, le président foulera le sol de la place Tiananmen

Le président américain a défendu en sol chinois sa politique de coopération avec Pékin, et affirmant que «des liens plus étroits et une amitié plus profonde» entre les deux pays étaient «clairement» une bonne chose. La veille, les autorités chinoises avaient refusé des visas à des journalistes de Radio Free Asia et arrêté deux dissidents.

CHRISTIAN CHAISE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Xian — Bill Clinton a entamé hier la première visite en Chine d'un chef d'Etat américain depuis le massacre de la place Tiananmen de 1989 par une cérémonie traditionnelle haute en couleurs dans l'ancienne capitale impériale de Xian (centre), mais sur fond de frictions continues en matière de droits de l'homme. M. Clinton, reflétant les sévères critiques suscitées aux Etats-Unis par son voyage, a tenu dès sa première allocution sur le sol chinois à défendre sa politique de coopération avec Pékin, en affirmant que «des liens plus étroits et une amitié plus profonde» entre les deux pays étaient «clairement» une bonne chose.

Mais la difficulté politique de cette tournée a été mise en exergue par l'annonce de l'arrestation mercredi, par la police de Xian, de deux dissidents, peu après que les autorités chinoises eurent retiré leurs visas à trois journalistes de la radio américaine Radio Free Asia (RFA).

M. Clinton n'a pas fait d'allusion directe à ces incidents lors de la cérémonie d'accueil, qui s'est déroulée devant la porte sud de la vieille ville, avec pour décor les imposants remparts vieux de six siècles datant de la dynastie Ming qui protégeaient alors la cité des pillards. Il a, au contraire, souligné la coopération entre les deux pays pour promouvoir «la paix et la stabilité en Corée et en Asie du Sud» et estimé qu'un «jour nouveau» était en train de naître pour la Chine.

Pour Pékin, la venue de M. Clinton — surtout l'accueil officiel qui lui sera réservé demain matin sur la place Tiananmen, là où des centaines de manifestants furent écrasés par les tanks le 4 juin 1989 — doit clore cet épisode tragique et consacrer la respectabilité de la Chine et son accession au rang de grande puissance.

Alors que la nuit tombait sur la vieille ville, illuminée par l'occasion, le président des Etats-Unis et son épouse Hillary ont assisté à un spectacle recréant les splendeurs de la Chine impériale, avec pour actrices principales de jeunes danseuses vêtues de blanc dont les mouvements étaient rythmés par une soixantaine d'énormes tambours.

Tout autour de la vieille ville, des lanternes rouges — couleur de la festivité en Chine — et des oriflammes avaient été installées.

Capitale de l'Empire pendant onze siècles, Xian incarne la gloire passée de

la Chine. Mais les bâtiments modernes et les tours en construction s'élevant non loin de la vieille ville illustrent aussi le nouveau visage de ce pays, celui du développement économique à tout crin.

Si l'accueil réservé à M. Clinton a été riche en couleurs, il a toutefois été totalement dénué d'enthousiasme. Venant de l'aéroport, la limousine blindée présidentielle est ainsi passée devant une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes massées le long des rues. Mais ces Chinois étaient silencieux et comme indifférents. La population était, en outre, absente de la cérémonie, réservée à quelques invités.

Le porte-parole de M. Clinton, Michael McCurry, a estimé que la décision du gouvernement chinois de refuser un visa aux trois journalistes de Radio Free Asia constituait un gage aux éléments les plus conservateurs du régime communiste, opposés à un rapprochement trop étroit avec les Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a élevé auprès du ministre chinois des Affaires étrangères «une vive protestation» à ce sujet, a-t-il poursuivi.

Cet incident et l'arrestation mercredi à Xian des dissidents Yan Jun et Li Zhiying illustrent les problèmes qui continuent de menacer le «partenariat stratégique» que les deux gouvernements voudraient mettre sur pied.

Malgré les pressions aux Etats-Unis, notamment de la part de l'opposition républicaine (conservatrice), M. Clinton n'a apparemment pas l'intention de rencontrer le moindre dissident.

M. McCurry a justifié cette attitude en expliquant que le président ne voulait pas faire quoi que ce soit qui puisse «provoquer une réaction irrationnelle des Chinois, comme des incarcérations».

Les autres pommés de discorde entre les deux pays sont la prolifération des armes de destruction massive, la situation au Tibet et le statut de Taïwan.

Après une journée touristique aujourd'hui dans la région de Xian, M. Clinton est attendu ce soir à Pékin pour le gros morceau de ce voyage de neuf jours: sa visite sur la place Tiananmen et le sommet avec le président Jiang Zemin.

Il est accompagné par une délégation massive — et apparemment record — d'un millier de personnes, dont plus de 300 journalistes, des escouades d'agents de sécurité et des experts en communications.



Un cadeau de la part des écoliers de Xian

RICK WILKING REUTERS

Des dissidents déposent une demande pour créer un parti

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pékin — Trois dissidents chinois ont déposé hier une demande de création d'un parti politique d'opposition, le jour même de l'arrivée en Chine du président américain Bill Clinton, a annoncé le militant Wang Youcai.

Les trois contestataires ont déposé leur demande devant le bureau des Affaires civiles de la province du Zhejiang (est), a précisé M. Wang lors d'une communication téléphonique avec l'AFP. Ils souhaitent faire enregistrer une fédération provinciale du Parti démocrate chinois.

«C'est la première fois depuis la fondation de la Chine communiste il y a 50 ans que des dissidents déposent ouvertement une demande d'enregistrement d'un parti politique», a commenté depuis Hong Kong Lu Siqing, porte-parole du Centre d'informations sur les droits de l'homme et le Mouvement démocratique en Chine. «Il s'agit d'un événement important dans l'histoire du mouvement démocratique en Chine», a-t-il ajouté.

La visite de Bill Clinton, arrivé dans la soirée à Xian (centre), est la première d'un président américain en Chine depuis l'écrasement des manifestations de Tiananmen en faveur de la

démocratie en 1989. De nombreux dissidents ont appelé le président à rencontrer des représentants de l'opposition au cours de son séjour, une possibilité que Bill Clinton a écartée.

Wang Youcai, 31 ans, figurait en 15^e position sur la liste noire des autorités chinoises après la répression de Tiananmen. Rapidement arrêté après le massacre du 4 juin, il était condamné à 4 ans de prison mais relâché en novembre 1991 pour bonne conduite.

La principale revendication du nouveau parti est l'organisation d'élections démocratiques afin de mettre fin à la mainmise du Parti communiste chinois (PCC) sur le pouvoir.

Le président Jiang Zemin et le premier ministre Zhu Rongji se sont prononcés en principe pour le suffrage universel, tout en soulignant que les conditions ne seront pas mûres pour une telle avancée avant au moins 50 ans. En attendant, les dirigeants chinois ne tolèrent aucune opposition ouverte et jettent en prison les contestataires.

Wang Youcai a déposé sa demande d'enregistrement en compagnie de Wang Donghai et de Lin Hui et a indiqué ne pas être au courant d'éventuelles mesures à leur encontre de la part de la police.

L'Irlande du Nord élit sa nouvelle assemblée

Taux de participation attendu: 65%

HENRY MEYER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Près de 1,2 million d'électeurs nord-irlandais ont voté hier pour désigner une nouvelle assemblée semi-autonome, pièce cruciale du dispositif institutionnel prévu par l'accord de paix historique conclu le 10 avril entre protestants et catholiques.

Les responsables des élections ont estimé que la participation serait de l'ordre de 65 %, inférieure d'environ 15 % à celle du référendum qui avait approuvé l'accord de paix le 22 mai dernier.

Le premier ministre irlandais Bertie Ahern a espéré «un vote massif pour les candidats en faveur de la paix».

Cette assemblée de 108 membres doit fonctionner selon un partage du pouvoir entre les deux communautés jamais vu en presque 30 ans de troubles qui ont fait 3500 morts, et donner naissance à un organe de coopération exécutive avec la République d'Irlande, tout aussi inédit.

Après quelques mois de mise en route qui permettront notamment de désigner un gouvernement local, elle récupérera début 1999 l'essentiel des pouvoirs jusqu'à présent assumés par Londres (éducation, santé, agriculture, tourisme...), à l'exception de la défense, de la politique extérieure et de la fiscalité.

Une fraction extrémiste de la majorité protestante est opposée à l'accord dans lequel elle voit la dénaturation du lien entre Ulster et Royaume Uni et le début de la marche vers l'unification de l'Irlande.

Emmenés par le révérend Ian Paisley, les protestants extrémistes enten-

dent bien tenter de saboter le dispositif de l'intérieur, à commencer par la nomination d'un gouvernement ou le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, est appelé à détenir un ou deux portefeuilles, selon le score qu'il obtiendra.

Un attentat à la bombe attribué à un groupuscule armé catholique républicain, qui a fait mercredi d'importants dégâts à Newtownhamilton, est venu rappeler que dans l'autre camp aussi, l'accord du 10 avril a ses adversaires, même s'il a été approuvé par 71 % des Nord-Irlandais.

LIRA et les grandes milices protestantes, favorables à l'accord, observent pour leur part un cessez-le-feu.

Les partis favorables à l'accord, le principal parti protestant unioniste de l'UUP, le grand parti nationaliste modéré du SDLP et le Sinn Fein, sont assurés d'enlever une majorité significative.

Pour ce dernier parti, appuyé par son aile militaire, l'IRA, le scrutin de jeudi confirme une conversion à la lutte exclusivement politique et un pari sur une formule institutionnelle qui repousse à dix ou 15 ans, selon leurs prévisions les plus optimistes, l'idéal d'unification de l'Irlande.

«C'est un pas important, mais ce n'est que le début de la prochaine phase du processus de paix», a d'ailleurs estimé Gerry Adams hier en sortant de son bureau de vote de Belfast ouest.

De son côté, David Trimble, chef de l'UUP et probable futur Premier ministre de la province, doit obtenir au moins 30 sièges pour assurer sa marge de manœuvre, et davantage encore si les opposants à l'accord issus de ses rangs sont élus.

ALGÉRIE

Une star de la chanson berbère est assassinée

ALAIN BOMMENE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — La star de la chanson berbère, Lounès Matoub, a été assassinée hier à un faux barrage sur une route de Kabylie (est), où il voulait «poursuivre son combat» contre l'intégrisme, près de quatre ans après avoir échappé à la mort lors de son rapt par le Groupe islamique armé (GIA).

Cette fois, ses agresseurs, membres présumés d'un commando islamiste, n'ont pas laissé de chance à ce chanteur de 42 ans, chanteur de la cause berbère, au tempérament de rebelle, pourfendeur des thèses islamistes.

Lounès Matoub a été tué par balles, vers 13h30 locales, à Tibarouqin, sur la route de Béni Douala, à une quinzaine de km de Tizi-Ouzou, principale ville de Kabylie. Sa femme a été blessée, mais ses jours ne sont pas en danger, selon les services de sécurité.

L'annonce de la mort du chanteur a rapidement déclenché une onde de choc en Kabylie. De très nombreux habitants, certains en pleurs, se pressaient à l'hôpital, où la dépouille du chanteur a été acheminée, selon des témoignages. Les rideaux de fer des commerces ont été baissés en signe de deuil.

Le chanteur doit être enterré, dimanche, dans son village natal de montagne de Taourirt Moussa, selon le Mouvement culturel berbère (MCB), qui a appelé à une journée de grève générale ce jour.

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), parti principalement implanté en Kabylie, a appelé la population à une «plus grande mobilisation et un regain de vigilance» et s'est incliné devant la «mémoire de ce martyr».

L'assassinat commençait hier soir à susciter des réactions indignées à l'étranger. Le président français Jacques Chirac a notamment dénoncé le «lâche assassinat» du chanteur. Les circonstances exactes de la mort de Lounès Matoub n'étaient pas établies avec précision.

La région montagneuse où s'est dé-

roulée l'assassinat correspond à la «zone 2» du GIA. Là, le mouvement islamiste est contrôlé par un «émir» (chef) dissident, Hassan Hattab, qui affirme privilégier les cibles militaires.

Le chanteur, qui vivait la plupart du temps en France depuis 1994, effectuait des séjours intermittents en Kabylie. Il serait arrivé il y a une semaine, selon certains témoignages, avec l'intention de réaliser un nouvel enregistrement.

On ignorait si le faux barrage, une des hantises des voyageurs, avait été spécialement dressé pour l'intercepter.

Des habitants de la région penchaient cependant pour cette hypothèse: ses agresseurs auraient eu en effet le temps de le localiser depuis son arrivée. En outre, la route où il a été tué, qui aborde une portion montagneuse quelques kilomètres après la sortie de Tizi-Ouzou, n'est pas réputée pour receler des faux barrages en plein jour. Elle est en revanche considérée comme très dangereuse de nuit.

«Toujours peur»

Lounès Matoub était conscient d'avoir frôlé la mort en septembre 1994, quand il avait été enlevé près du lieu où il vient d'être assassiné.

Il avait été relâché après quinze jours de captivité aux mains d'un commando du GIA, une expérience qu'il avait racontée dans un livre, «Le rebelle».

Il a toujours considéré que la mobilisation des Kabyles — des dizaines de milliers de personnes s'étaient rassemblées pour exiger sa libération — lui avait sauvé la vie. Les militants berbères avaient même menacé de mener des représailles contre les familles des activistes islamistes si leur chanteur était tué.

Matoub Lounès s'était ensuite réfugié en France, où il avait encore reçu des menaces de mort du GIA, et avait dû faire l'objet d'une protection policière. Mais cet homme qui aimait fréquenter les cafés kabyles du quartier parisien de Barbès, jouer pour ses amis, considérait ces menaces avec un certain détachement, même s'il avait eu «toujours peur».

PROCHE-ORIENT

Israël et le Liban échangent des dépouilles

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beirut — Les corps de 40 combattants libanais anti-israéliens sont arrivés à l'aéroport de Beyrouth hier soir vers 23h en provenance d'Israël, a constaté un correspondant de l'AFP.

Transportés par un avion militaire français, les cercueils contenant les corps des «martyrs» ont été accueillis avec tous les honneurs en présence notamment du premier ministre libanais Rafic Hariri, et de députés des deux grandes formations chiites libanaises, Amal et le Hezbollah.

Le retour des corps dans des caisses numérotées sur le côté, dont celui de Hadi Nasrallah, le fils du chef du Hezbollah Hassan Nasrallah, était retransmis en direct par la télévision nationale. Des soldats ont sorti un par un de la soute de l'appareil les cercueils recouverts du drapeau libanais et les ont déposés sur des tables à même la piste pour une cérémonie.

Après une sonnerie aux morts, la fanfare a joué l'hymne national.

En échange de ces quarante corps, le Liban a rendu hier à Israël la dépouille d'un soldat israélien tué en septembre 1997 au Liban Sud lors d'une opération de commando israélienne ratée.

Le corps du sergent Itamar Ily avait été remis hier après-midi par l'armée libanaise à des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et embarqué dans le même avion français à destination de l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv, via l'espace aérien de Chypre.

Vendredi, (aujourd'hui) a-t-il poursuivi, «nous assisterons à l'étape suivante en accueillant 60 prisonniers libérés qui ont passé de longues années dans les camps de détention israéliens».

Dans le cadre de l'échange conclu, 50 Libanais emprisonnés dans la zone occupée par l'Etat hébreu au Liban Sud et dix autres incarcérés en Israël doivent être remis par le CICR aux autorités libanaises.

M. Hariri a précisé que les négociations avaient été «dures et difficiles», et a remercié le CICR, le président français Jacques Chirac et le président syrien Hafez el-Assad.

A l'issue de la cérémonie, les cercueils ont été chargés dans des camions de l'armée libanaise, tandis que devant l'aéroport s'étaient réunis un millier de manifestants du Hezbollah, du mouvement Amal et du parti communiste. Le dernier grand échange entre Israël et le Liban remonte au 21 juillet 1996.

EN BREF

«Un engin artisanal» explose à Paris

Paris (AFP) — L'explosion dans laquelle une femme et un jeune homme ont été tués hier dans l'est de Paris a été provoquée par «un engin artisanal», a-t-on confirmé de source policière. Le maire de l'arrondissement, Georges Sarre, avait déclaré peu auparavant que l'explosion a été provoquée par «un engin artisanal» et «n'est pas d'origine domestique». «On ne sait pas s'ils ont reçu un colis ou s'ils fabriquaient quelque chose. C'est un engin apparemment artisanal qui a explosé», a-t-il dit, en précisant que les deux victimes étaient yougoslaves. L'explosion qui n'a pas été suivie d'un incendie, s'est produite vers 18h30, selon les pompiers, dans un appartement situé au 2^e étage d'un petit immeuble ancien, qui en compte trois, en face de l'église Saint-Ambroise.

Libération de détenus politiques au Nigeria

Ahuja (AFP) — Dix-sept détenus politiques ont été libérés hier soir sur ordre du nouveau chef de l'Etat nigérian, le général Abdulsalam Abubakar, a annoncé un communiqué de la présidence nigérienne parvenu à l'AFP. Parmi les détenus libérés figurent, MM. Olisa Agbakoba, président de l'Action unie pour la démocratie (UAD, collectif d'opposition) et le chef Olu Falaé, l'un des responsables de la Coalition démocratique nationale (NADECO, opposition). La semaine dernière, le général Abubakar avait ordonné la libération d'un pre-

mier groupe de neuf détenus, dont l'ancien chef de l'Etat nigérian de 1976 à 1979 le général Olusegun Obasanjo. Le général Abubakar, chef de l'Etat-Major général des armées a succédé au général Sani Abacha à la tête de l'Etat nigérian, à la suite de la mort soudaine de ce dernier le 8 juin. Le général Abubakar a appelé les détenus libérés jeudi soir à contribuer positivement au processus de réconciliation nationale qu'il a initié dès le lendemain de son investiture, indique le communiqué de la présidence nigérienne.

Clinton nomme un conseiller pour l'Afrique

Xian (AFP) — Une ancienne journaliste, Gayle Smith, a été nommée hier conseiller du président américain Bill Clinton pour les affaires africaines, a annoncé la Maison-Blanche. Dans un communiqué publié à Xian, où M. Clinton a entamé hier une visite d'Etat de neuf jours en Chine, la Maison-Blanche a indiqué que Mme Smith était jusqu'à présent conseillère à l'Agence américaine pour le Développement international (USAID, organisme d'Etat), après avoir été consultante auprès de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de plusieurs ONG. De 1978 à 1984, elle avait également couvert les affaires africaines pour la BBC, le quotidien *African Globe*, le *Financial Times* et d'autres publications, précise le texte. Elle remplacera Joseph Wilson, ancien ambassadeur dans plusieurs pays d'Afrique francophone, qui quitte la Maison-Blanche pour le secteur privé.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence			
Régie des alcools, des courses et des jeux	(suite à cession) 3959, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y4 Dossier: 148-825	H2W 1Y4	
Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.	9046-8869 Québec inc. LE RESTAURANT DE LA BOGARD DE LAVAL INC. 3535, Autoroute Laval Laval (Québec) H7P 5G9 Dossier: 213-652	4 Licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo (suite à cession)	3535, Autoroute Laval (Québec) H7P 5G9
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.	Bernard Boucher LA BRASSERIE DE LA 9 898, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H8S 2B7 Dossier: 220-095	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	898, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H8S 2B7
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
9063-0443 Québec inc. RESTAURANT BAR CASA MINHOTA	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	3959, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec)	
Danny Kim AU BAR DE L'EAU 643, route Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1X7 Dossier: 338-418	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	643, route Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1X7	
Le président et directeur général Ghislain K.-Laflamme, avocat			

Québec

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Un élément de stabilité et un contrepoids au dollar américain

L'euro est une bonne chose, affirme Jean Chrétien

Le premier ministre déplore que les financiers abandonnent le dollar canadien au profit du dollar américain

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien estime que l'euro pourrait amener une stabilité aux marchés de change et faire contrepoids au dollar américain, surévalué à ses yeux.

M. Chrétien a fait ces commentaires hier dans le cadre d'un débat organisé par le Forum de Crans Montana, une fondation suisse.

«Je pense que c'est quelque chose de positif [l'euro]. À ce moment-ci, la monnaie de réserve la plus favorisée dans le monde est le dollar américain. Ce n'est pas sans causer des problèmes aux Américains.»

Il trouve «dangereux» que le dollar américain soit utilisé comme seule monnaie de réserve, a-t-il expliqué par vidéo satellite à l'intervieweur Christian Malar, de France 3.

«Il est possible que lorsqu'il y aura une monnaie très stable en Europe, que les gens trouvent la stabilité dans l'euro, ce qui pourra faire contrepoids à la situation un peu instable qui prévaut à ce moment-ci parce que le dollar américain est beaucoup trop fort.»

Selon M. Chrétien, l'euro n'est pas une menace pour le

dollar américain mais il pourrait rivaliser le yen japonais. «Il y a quelques années, le yen japonais était très fort. Il s'est effondré, a-t-il poursuivi. Maintenant, c'est le dollar américain qui est très fort. Je n'aime pas ce glissement énorme parce que cela crée de l'instabilité. J'espère que l'euro sera un élément de stabilité entre les monnaies du monde.»

Il a déploré que les grands financiers abandonnent le dollar canadien au profit du dollar américain, «ce que je trouve un peu anormal».

Face à l'euro, la monnaie unique européenne qui sera utilisée pour les transactions bancaires et les opérations de change dès janvier 1999, M. Chrétien a fait une mise en garde. Selon lui, il faudrait éviter que la zone euro ne devienne une zone protectionniste. Le Canada qui réalise 82 % de ses échanges commerciaux avec les États-Unis encouragera également ce pays à être moins protectionniste, a-t-il fait savoir.

M. Chrétien estime que la situation au Japon demeure préoccupante. «Si la situation perdure en Asie, cela pourrait causer des problèmes. À l'heure actuelle, la plupart des pays sont obligés de revoir leurs prévisions de croissance à la baisse et de prévoir des réductions variant entre un quart et un demi-point de pourcentage.»

Compagnies de téléphone dans la câblodistribution

AT&T ne fera pas d'émules au Canada

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Il est peu probable que les compagnies de téléphone canadiennes suivent l'exemple d'AT&T, qui vient d'annoncer son intention d'acquiescer le second câblodistributeur au monde au coût de 48 milliards \$ US, et se bousculent afin de faire l'acquisition des principales entreprises de câblodistribution au pays.

La prise de contrôle de câblodistributeurs constituerait «une utilisation inefficace de capitaux», affirmait hier Jean Monty, président du géant des télécommunications BCE Inc. «Et ce serait trop cher compte tenu des prix actuels», a ajouté M. Monty, faisant allusion à la hausse soudaine des cours des actions des principales compagnies de câblodistribution canadiennes depuis qu'AT&T a fait part, mercredi, de son projet d'acheter Tele-Communications Inc. (TCI), d'Englewood, au Colorado.

BCE, dont le siège social est situé à Montréal, possède la plus importante compagnie de téléphone au pays, Bell Canada, en plus de contrôler Northern Telecom, premier fabricant canadien de produits de télécommunication.

Les analystes et observateurs de l'industrie estiment qu'il serait illogique pour les compagnies de téléphone canadiennes d'imiter AT&T parce que, contrairement à leurs semblables américaines, elles ont déjà un pied

dans chacun des secteurs de la téléphonie locale et des appels interurbains. «Ce n'est pas la voie à suivre pour les compagnies de téléphone canadiennes parce que la structure de l'industrie est différente ici», déclarait ainsi John Lewis, de la firme torontoise Deloitte Consulting, branche de Deloitte et Touche.

La prise de contrôle de câbles serait «une utilisation inefficace de capitaux», selon Jean Monty, président de BCE

Néanmoins, la prise de contrôle de TCI par AT&T «valide le câble coaxial en tant que moyen de distribution pour les compagnies de téléphone locales au Canada», a ajouté M. Lewis.

Selon lui, la possibilité que de nouveaux joueurs du secteur de la téléphonie locale, comme MetroNet Communications Corp., de Calgary, puissent faire le saut dans celui de la câblodistribution explique le bond effectué en Bourse, hier, par les actions des compagnies canadiennes de télévision par câble.

«L'entente entre AT&T et TCI force les gens à revoir leur évaluation des actions du [secteur du] câble», a indiqué Phil Lind, vice-président du conseil de Rogers Communications, de Toronto. «Il n'y a que deux façons d'entrer chez les gens, et nous possédons l'une d'elles», a ajouté M. Lind, faisant allusion au téléphone et au câble.

Pour sa part, M. Monty a rappelé qu'il existait une troisième voie, celle des communications par satellite, au moyen de laquelle Bell Canada offre d'ailleurs des services vidéo à domicile.

Négociations chez Bell

Les employés rejettent une entente

LE DEVOIR

Les 12 000 employés de bureau québécois et ontariens de Bell Canada, membres de l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET), ont massivement rejeté l'accord conclu récemment entre la direction et leur propre association.

La fin de semaine dernière, près de 75 % des employés de bureau ont rejeté à 67 % l'accord en question, ce qui constitue un vote de non-confiance à l'endroit de leur association.

Les employés pourraient d'ailleurs la quitter sous peu puisque le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) — qui représente les techniciens chez Bell — tente de les représenter depuis avril dernier.

Un porte-parole torontois du SCEP a indiqué hier que les employés de bureau se rendent compte de plus en plus que l'ACET n'est plus apte à défendre suffisamment leurs intérêts.

Les ventes au détail ont progressé

Ottawa (PC) — Les concessionnaires de véhicules automobiles ont permis à l'ensemble des ventes au détail de progresser de 1 % au pays, en avril, pour atteindre 20,6 milliards de dollars, a fait savoir à Ottawa, hier, Statistique Canada.

Selon l'organisme fédéral, cette hausse faisait suite à une progression de 0,3 % des ventes au détail, en mars.

La firme d'investissement Nesbitt Burns avait alors observé que les consommateurs canadiens contrebalançaient largement les effets négatifs de la crise économique asiatique.

En excluant celles de véhicules automobiles, les ventes ont progressé en avril de 0,4 %, a indiqué Statistique Canada. Par ailleurs, les ventes au détail d'avril dernier ont été supérieures de 5,7 % à celles enregistrées lors du même mois de 1997.

En général, les ventes ont progressé dans tous les secteurs, depuis les printemps.

RUSSIE

Le FMI débloque 670 millions

Washington (AFP) — Le Fonds monétaire international (FMI) a débloqué une tranche de 670 millions de dollars pour la Russie, a annoncé hier un porte-parole du FMI.

«Le conseil d'administration du FMI a terminé le septième examen de la mise en œuvre du programme économique et financier de la Russie soutenu par le mécanisme de financement étendu (EFF)», a déclaré ce porte-parole. En conséquence, le conseil d'administration a débloqué 670 millions de dollars supplémentaires à la Russie, portant le total des crédits du FMI accordés à ce pays dans le cadre du programme avec le Fonds à 5,8 milliards de dollars.»

Le conseil d'administration du FMI a aussi accepté de prolonger pour une quatrième année le mécanisme de financement étendu, comme le demandait Moscou.

Pas une surprise

La décision du FMI n'est pas une surprise puisque mercredi, à Moscou, des responsables de l'organisme international et du gouvernement russe avaient indiqué que les principaux obstacles à l'octroi de cette tranche «ont été levés».

«Nous allons recommander au Conseil d'administration du FMI d'octroyer la tranche lors de leur réunion», avait ainsi déclaré à Moscou le directeur général adjoint du FMI, Stanley Fischer, après avoir rencontré mercredi matin le premier ministre Sergueï Kirienko.

Le FMI avait gelé depuis janvier le versement de ces 670 millions, reprochant notamment à la Russie son incapacité à récolter les impôts prévus au budget. Cette tranche fait partie d'un prêt total de 10,2 milliards accordé sur trois ans entre 1996 et 1998.

Moscou et le FMI ont en outre l'intention de discuter d'un nouveau prêt d'au moins dix milliards destiné à stabiliser la situation financière de la Russie. «À partir de demain, nous allons commencer des discussions avec le FMI sur l'octroi à la Russie d'un large crédit», a un responsable russe.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Professeure ou professeur

En philosophie et éthique appliquée

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler un poste de professeure ou de professeur régulier à temps complet pour la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie.

Université de Montréal

Professeure ou professeur en urbanisme avec spécialisation en environnement urbain

L'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement recherche une professeure ou un professeur substitut à demi-temps spécialisé dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme.

Fonctions

Enseignement théorique et pratique dans le domaine de l'environnement au 1^{er} cycle (baccalauréat spécialisé en urbanisme) et au 2^e cycle (maîtrise en urbanisme, option environnement et cadre de vie; diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion urbaine pour les pays en développement, option environnement urbain). Recherche et développement dans le domaine de spécialisation.

Exigences

Détenir un doctorat ou un diplôme de 3^e cycle ou deux maîtrises dans le domaine de spécialisation recherché; ou détenir une maîtrise dans le domaine recherché et au moins 5 années d'expérience pertinente. Formation en urbanisme ou en aménagement du territoire, et en environnement, ou toute formation équivalente. Démontrer des dispositions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de spécialisation. Faire preuve d'expérience pratique dans le domaine de spécialisation, et de connaissance du contexte institutionnel québécois. Démontrer une connaissance suffisante des champs d'intervention en émergence au palier local dans une perspective de gestion intégrée (gestion de l'eau; gestion des risques et sécurité publique; gestion des déchets et des sols contaminés et réhabilitation; gestion des espaces naturels et des espaces ouverts...). Manifester une familiarité avec les nouvelles approches stratégiques et partenariales.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Avril 1998 ou, au plus tard, décembre 1998. Poste substitut à demi-temps d'un an renouvelable pour une durée de 3 ans.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de documents pertinents, au plus tard le 20 juillet 1998, à :

Mme Marie-Odile Trépanier, directrice Institut d'urbanisme Université de Montréal C.P. 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.



Fonction

Enseignement de la philosophie et de l'éthique aux trois cycles d'études universitaires avec prédominance aux cycles supérieurs. Encadrement d'étudiants et d'étudiantes, d'essais, de mémoires et de thèses de doctorat. Recherche en éthique appliquée dans le domaine de la vie économique, politique et sociale, contribution aux activités de la Chaire d'éthique appliquée, participation à la vie universitaire et service à la collectivité.

Exigences

Doctorat en philosophie ou formation jugée équivalente. Maîtrise parfaite de la langue française parlée et écrite.

Reception des candidatures

Prière de faire parvenir un curriculum vitae et le nom de trois personnes pouvant faire des recommandations à l'appui de votre candidature, avant 16 heures, le 17 juillet 1998 à :

Monsieur le doyen Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie a/s de monsieur Jean-François Malherbe Offre d'emploi no 98-1-13 Université de Sherbrooke Sherbrooke (Qué.) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université respecte le principe de l'égalité en emploi pour les femmes.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT

Directrice générale ou directeur général

BUT POURSUIVI :

Faire du Québec un chef de file en matière de recherche et de développement en agroenvironnement en :

- Créant un pôle d'excellence en recherche qui mettra en réseau l'expertise et les centres de recherche œuvrant déjà en agroenvironnement, pour le bénéfice de l'industrie agroalimentaire sur les plans national et international.
- Favorisant l'émergence d'une industrie du savoir et des technologies de l'agroenvironnement.

Sous l'autorité du Conseil d'administration composé de membres des secteurs public, parapublic et privé, la personne recherchée est en mesure d'assurer le leadership de l'Institut. Ses principales fonctions sont :

- L'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration dans le domaine scientifique et financier.
- La promotion de l'Institut auprès des clients, des clients potentiels et des centres de recherche.
- Le suivi, à travers le monde, de l'évolution du domaine de spécialisation dans lequel évolue l'Institut.

EXIGENCES :

- Détenir un diplôme universitaire de 2^e cycle. Une formation de 3^e cycle ou un diplôme en sciences de l'administration serait un atout.
- Posséder 10 années d'expérience dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant :
 - 5 ans d'expérience dans des activités de gestion;
 - 2 ans d'expérience en recherche et en développement.
- Trois ans d'expérience peuvent être compensés par une scolarité significative.
- Avoir une expérience de travail dans la création ou la mise sur pied d'une corporation, d'une entité administrative ou d'un centre de recherche.
- La connaissance de la langue anglaise serait un atout.

QUALITÉS PERSONNELLES :

- Capacité de travail en équipe.
- Habiletés reconnues en communication orale et écrite.
- Aptitudes pour favoriser la concertation et les maillages.

RÉMUNÉRATION :

La rémunération sera établie en fonction de l'expérience et des qualifications de la candidature retenue.

LIEU DE TRAVAIL : Saint-Hyacinthe

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 13 juillet 1998, à l'adresse suivante :

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement À l'attention de M. Roberge Michaud 2700, rue Einstein, bureau EI-335 Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8 Tél. : (418) 643-1836

Vente de vins de cépage en épicerie

Pour Vins Dandurand, un allié de perdu, 39 de retrouvés

L'Association des agents en vins prend la relève de la SAQ pour faire renverser une décision de la Régie des alcools

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Vins Philippe Dandurand a perdu une alliée, la SAQ, dans sa requête en Cour supérieure pour faire renverser une décision de la Régie des alcools permettant au Groupe Paul Masson et à son nouveau propriétaire, Vincer, de vendre du vin de cépage en épicerie, mais il en a retrouvé 39 autres, puisque tous les membres de l'Association des agents en vins, bières et spiritueux du Québec ont décidé de prendre la relève de la Société des alcools dans cette démarche juridique.

Il y a 40 membres dans cette association, dont Dandurand et 39 autres agents, qui ensemble représentent la quasi-totalité des fabricants importateurs de vins vendus par la SAQ. La requête, comme *Le Devoir* l'a expliqué dans des articles récents, vise à briser une décision de la Régie permettant à Celliers du Monde, une filiale du Groupe Paul Masson, de vendre des vins de cépage en épicerie.

rie, un privilège refusé aux autres membres de l'association. Sauf que depuis l'acquisition de Masson par la firme ontarienne Vincer, celle-ci pourrait profiter du même privilège.

Nouvelle stratégie

Sous l'ancienne présidence de la SAQ, on avait décidé de mener le même combat que Vins Philippe Dandurand. Depuis l'arrivée d'un nouveau président, la SAQ a modifié sa stratégie. Elle a abandonné sa position en faveur de la requête, préférant alors rechercher une solution à l'amiable.

Les 39 autres membres de l'association ont, lors d'une réunion de leur conseil d'administration le 17 juin dernier, décidé de prendre la relève de la SAQ. C'est donc dire que l'ensemble des fournisseurs étrangers de vins à la SAQ, dont l'apport totalise plus de 50 % des vins vendus par la société d'État, font désormais bloc de façon tout à fait formelle, ce qui à leurs yeux devrait compter lors de l'audition de la requête à la mi-octobre.

Apportez une aide précieuse aux bénéficiaires et leur famille

Animateur de pastorale

(ministre ordonné de foi catholique)

Membre en règle de l'A.Q.P.S., vous possédez un baccalauréat en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses. De plus, vous avez réussi ou êtes en voie de réalisation d'un stage de l'A.C.P.E.P. Vous êtes reconnu pour votre ouverture au dialogue interreligieux et à l'interdisciplinarité. Vous aimez travailler en équipe et êtes capable de gérer les situations de crise. Pour occuper ce poste, vous devez obtenir un mandat pastoral de l'évêque du diocèse St-Jean Longueuil.

Prière de nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 juin 1998, en mentionnant le numéro de concours 98-P-06-01, à la Direction des ressources humaines et des services auxiliaires, Hôpital Charles Lemoyne, 3120, boul. Taschereau, Greenfield Park (Québec) J4V 2H1, ou par télécopieur au (450) 466-5745.



Affilié à l'Université de Sherbrooke

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, etc.

Lancement de Windows 98 au lendemain d'une première victoire en cour

Un coup de pouce inattendu pour Microsoft

San Jose (AP) — Bill Gates peut dire merci à Janet Reno, ministre américaine de la Justice. Le lancement hier de son nouveau logiciel Windows 98, avec son système intégré de navigation sur Internet, bénéficie d'un coup de pouce inattendu grâce aux décisions judiciaires du tout-puissant patron de Microsoft, poursuivies pour violation des lois antitrusts.

En soi, Windows 98 n'est pas vraiment révolutionnaire: pour lancer cette version améliorée de Windows 95, Bill Gates ne comptait d'ailleurs pas recourir au genre de manœuvres médiatique qui avait accompagné la naissance de Windows 95.

En août 1995, des queues interminables s'allongeaient devant les magasins spécialisés, et des millions d'exemplaires du logiciel avaient été vendus les premières semaines. Windows 95 avait relancé les ventes d'ordinateurs personnels et permis la naissance de nouvelles applications.

Windows 98 devrait surtout intéresser les acheteurs d'un nouvel ordinateur. Le remplacement immédiat de Windows 95, en revanche, n'apparaît pas forcément nécessaire à ses utilisateurs.

«Cela a probablement donné à Windows 98 plus d'importance qu'il n'en aurait eu autrement», estime Tim Bajarin, président de Creative Strategies Research International, un institut de recherches informatiques de Campbell, en Californie. Ils auraient dû inviter Janet Reno pour la remercie.

Ajouter Internet à l'empire On reproche à Bill Gates, numéro un planétaire du logiciel, de vouloir ajouter Internet à son empire en utilisant son hégémonie informatique pour passer le marché des navigateurs destinés à s'y retrouver sur Internet. En effet, Windows 98, tout comme Windows 95, intègre l'Internet Explorer de Microsoft au système d'exploitation.

Adieu, donc, à la liberté de choix: en adoptant Windows 98, l'utilisateur sera contraint de surfer avec Microsoft... au détriment de la concurrence, comme Netscape, qui propose d'autres systèmes de navigation sur Internet. Reste que Microsoft a — provisoirement — obtenu un gain de cause: l'interdiction de coupler Internet Explorer avec Windows 95 a été cassée en appel et l'affaire a été renvoyée devant un juge fédéral qui devra statuer sur le fond.

D'un point de vue strictement technique, Windows 98, c'est aussi une stabilité accrue et de meilleures performances multimédia: utilisable avec la télévision digitale, il permet de connecter aisément tous les périphériques (imprimantes, haut-parleurs, etc.).

De plus, et c'est la véritable innovation technologique du logiciel, Internet Explorer peut également servir à surfer dans le disque dur de l'ordinateur pour en retrouver plus facilement les informations.

Daimler: un vote le 18 septembre

(AFP) — Les actionnaires de Daimler-Benz, premier groupe allemand, se prononceront sur le projet de fusion avec l'américain Chrysler le 18 septembre prochain lors d'une assemblée générale extraordinaire, a annoncé le groupe allemand hier. Les actionnaires de Chrysler se réuniront aussi ce jour-là pour faire de même, a précisé le groupe à l'occasion d'une visite du directeur au grand chef de Daimler-Benz à Stuttgart. Début mai, Daimler-Benz et Chrysler avaient annoncé un projet de fusion, le plus gros de l'histoire de l'industrie, qui doit donner naissance à la fin de cette année au numéro trois mondial de l'automobile après les américains General Motors et Ford.

Cinar achète HighReach

Cinar Films a complété l'acquisition de HighReach Learning en payant un montant comptant de 18 millions \$ US et en accordant 422 000 actions à droit de vote restreint de Cinar. HighReach Learning est établie en Caroline du Nord et se spécialise dans la conception, la publication et la distribution de programmes éducatifs destinés à la petite enfance, soit de l'âge de 16 mois jusqu'à celui de la maternelle. Avec Carson-Dellosa Publishing, acquise en 1997, cette nouvelle acquisition donne à Cinar la possibilité d'étendre sa gamme de produits éducatifs. Les fondateurs de HighReach et les membres actuels de la haute direction resteront en poste.

Bell lance un guide d'appels

Bell Canada vient de lancer le Guide Centre d'appels pour PME, un ensemble d'outils qui vise à aider les gestionnaires à mettre sur pied un centre d'appels rentable. Ce guide peut être une solution abordable pour les petites entreprises désirent profiter d'avantages qui, jusqu'ici, n'étaient réservés qu'aux seules grandes entreprises.

Les ventes au détail progressent

(PC) — Les concessionnaires de véhicules automobiles ont permis à l'ensemble des ventes au détail de progresser de 1 % au pays, en avril, pour atteindre 20,6 milliards de dollars, a fait savoir à Ottawa, hier, Statistique Canada. Selon l'organisme fédéral, cette hausse faisait suite à une progression de 0,3 % des ventes au détail, en mars.

LE MARCHÉ BORSIER

COUP D'ŒIL

Table with columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Lists market indices for Montreal, Toronto, Vancouver, and the US.

MONTRÉAL

Table with columns: Titre, \$2 dern. sem., Hausse/Baisse, etc. Lists Montreal stock market data.

TORONTO

Table with columns: Titre, \$2 dern. sem., Hausse/Baisse, etc. Lists Toronto stock market data.

NEW YORK

Table with columns: Titre, \$2 dern. sem., Hausse/Baisse, etc. Lists New York stock market data.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table listing various market indices and their values for the Montreal stock exchange.

LA BOURSE DE TORONTO

Table listing various market indices and their values for the Toronto stock exchange.

LA BOURSE DE NEW YORK

Table listing various market indices and their values for the New York stock exchange.

LA BOURSE DE DOLLAR

Table listing various market indices and their values for the Dollar stock exchange.

LA BOURSE DE VANCOUVER

Table listing various market indices and their values for the Vancouver stock exchange.

LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Table listing various market indices and their values for the American market.

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Table listing the most active stocks in the Toronto market.

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Table listing the most active stocks in the Montreal market.

LES PLUS ACTIFS DE NEW YORK

Table listing the most active stocks in the New York market.

LES PLUS ACTIFS DE DOLLAR

Table listing the most active stocks in the Dollar market.

DECISION-PLUS

Logiciel d'analyse boursière

Intérez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

740 Notre-Dame Ouest Téléphone 1210 (514)392-1366



LES PLUS ACTIFS DE TORONTO (continued)

Continuation of the most active stocks table for Toronto.

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL (continued)

Continuation of the most active stocks table for Montreal.

LES PLUS ACTIFS DE NEW YORK (continued)

Continuation of the most active stocks table for New York.

LES PLUS ACTIFS DE DOLLAR (continued)

Continuation of the most active stocks table for Dollar.

É D I T O R I A L

Lubies de jeunesse

Michel Venne

La formulation d'une politique jeunesse était un piège dans lequel le gouvernement du Québec est tombé. De sorte que le résultat ressemble à ce qui était prévisible: un collage de grenailles et le rappel de l'existence au Québec d'un système d'éducation et d'un système de santé. Avec, en prime, par la multiplication des comités, la fabrication d'un groupe de pression.

Avec Jean Charest à leur tête, les libéraux sont virés fous. À tirer sur tout ce qui bouge, ils finiront sans doute par tourner l'arme vers eux par inadvertance. Ainsi, la réaction du porte-parole libéral sur la jeunesse, le député de Kamouraska-Témiscouata Claude Béchard, laisse pantois. En novembre 1997, il présentait à l'Assemblée nationale une motion pour dénoncer l'absence de politique jeunesse du gouvernement du Parti québécois. Il accusait le ministre responsable de la Jeunesse, André Boisclair, de refuser de se tenir debout pour défendre une génération «victime des politiques péquistes». Or, huit mois plus tard, quand M. Boisclair dépose cette politique, M. Béchard l'accuse de «se servir des jeunes comme de la chair à élections». Faudrait savoir ce qu'il veut, le Béchard.

Cette réaction illustre bien en quoi la formulation d'une politique jeunesse est un piège. C'est un piège parce que si le gouvernement n'en formule aucune, on l'accuse de ne pas se soucier des jeunes alors que s'il en écrit une, on ne peut faire autrement que de publier un catalogue de la multitude de programmes existants: stages au sein du gouvernement, stages à l'étranger, programme de soutien à la création d'emplois, soutien à des groupes communautaires venant en aide aux jeunes de la rue, et quoi encore.

M. Boisclair ne pouvait non plus réinventer la roue en parlant d'éducation et de bien-être. Le système éducatif québécois existe en lui-même avec ses innombrables structures. En fait, la vraie politique jeunesse du gouvernement, elle se trouve entre les mains de la ministre de l'Éducation et de la Famille, Pauline Marois, qui a lancé d'ambitieux programmes de soutien à la petite enfance dans les garderies et les maternelles et qui est en train de mettre en œuvre une série de réformes autant des structures que du curriculum dont l'objectif, du moins, est de remédier aux problèmes d'abandon scolaire, de sous-scolarisation, d'analphabétisme.

C'est pareil dans la santé et les services sociaux. Le ministre responsable de la jeunesse (en fait, tous les ministres devraient se sentir responsables de la jeunesse) ne peut pas réinventer le bouton à quatre trous. Un penseur, il y en a déjà un à la tête du ministère de la Santé. Imaginez, s'il fallait qu'il y en ait deux comme lui, quelle pagaille ce serait! Alors, la politique jeunesse réaffirme des choses que l'on sait que le suicide chez les jeunes, les grossesses à l'adolescence, l'abandon scolaire, la consommation de drogues et le tabagisme sont des problèmes graves. Et que des gens dans les services sociaux s'en occupent.

Si l'on avait voulu faire une politique jeunesse qui réponde aux besoins criants explicités dans le document de M. Boisclair, on aurait augmenté les crédits des ministères de l'Éducation et de la Santé. On aurait renfloué les services de protection de la jeunesse dont les travailleurs sociaux sont au bout du rouleau. On aurait financé les universités avec comme préoccupation d'y ouvrir des postes de chercheurs et d'enseignants. On aurait revitalisé la politique scientifique au lieu de l'inféoder aux programmes d'Industrie et Commerce. On aurait

revivifié les politiques environnementales.

C'est pareil pour l'emploi. La création d'emplois, ce n'est pas une politique jeunesse. C'est une politique pour la société, celle d'aujourd'hui et celle de demain. Bernard Landry a probablement fait plus pour la jeunesse en quête de débouchés en annonçant la création d'une Cité du multimédia (avec financement pour création d'emplois) à Montréal, que M. Boisclair avec son document de 56 pages.

Quant aux jeunes que l'on dit «exclus» (une expression employée à tort à toutes les sauces), la politique du gouvernement s'articule autour de deux pôles dont la ministre Louise Harel a la responsabilité: les parcours vers l'emploi pour les assistés sociaux et les divers programmes de développement de la main-d'œuvre gérés par Emploi-Québec en passant par les CLD, les carrefours jeunesse-emploi et autres créatures gouvernementales décentralisées.

De sorte que tout ce qu'il reste d'original dans cette politique jeunesse, c'est la multiplication des structures et des comités auxquels on voudrait réserver des sièges à des jeunes pour donner leur avis ou influencer les politiques. M. Boisclair suit ainsi à la lettre la recommandation du Conseil permanent de la jeunesse, un organisme qui n'a malheureusement pas été aboli lorsque le gouvernement en a eu envie. Que l'État puisse consulter des jeunes avant de formuler ses politiques tombe sous le sens. Mais en agissant comme il le fait, il transforme la jeunesse en un groupe de pression au lieu de tout simplement considérer la jeunesse comme l'avenir de la société. Or, en créant de toutes pièces un groupe de pression, Québec invite en quelque sorte les jeunes à formuler des revendications corporatistes. Ce n'est pas un conseil de la jeunesse qu'il faut à côté d'un conseil des aînés puis un conseil des femmes et un conseil des relations interculturelles. C'est un conseil économique et social qui fasse la liaison entre les générations, les communautés et les groupes culturels qui forment la société québécoise.

Le premier travers d'une politique comme celle-ci, c'est de créer l'illusion que les jeunes forment un groupe monolithique. Quel rapport entre le fils de famille aisée de Mont-Royal qui fréquente Brébeuf et fait un stage d'immersion en anglais tous les étés à Oxford et cet autre jeune qui barbouille (ou nettoie, ça dépend du talent) des pare-brise aux carrefours achalandés de Montréal, souvent pour s'offrir sa dose de PCP? Poser la question, c'est y répondre. En sus, la jeunesse est un état transitoire. On est jeune durant quelques années puis on s'insère dans la société. Les modes et le rythme d'insertion changent avec les époques. Mais le patron est le même. Lorsque l'État formule une politique pour l'emploi, pour la santé ou pour l'éducation, il doit bien entendu tenir compte des besoins des gens d'âge et de condition différents en cherchant à répondre à des problèmes spécifiques et non à répondre à des revendications corporatistes. Enfin, on parle des jeunes de 15 à 29 ans, parfois même on parle de jeunes de 35 ans et moins. Quel rapport entre les besoins de l'adolescent de 15 ans et la mère de famille de 34 ans? On se berce d'illusions avec ces politiques jeunesse et ce n'est pas la faute à M. Boisclair. Ce sont des lubies. Lubies de jeunesse.

L E T T R E S

Les autochtones et les gouvernements

Une fois de plus, le folklore autochtone joue son éternelle sérénade en élevant le ton et en menaçant la population québécoise de représailles pour avoir empêché que se perpétue la contrebande des cigarettes. Il faudrait rappeler quelques faits élémentaires. Les Mohawks de Kahnawake, qui s'appelaient Caughnawaga, sont des tribus nomades qui sont venues s'installer sur les bords du Saint-Laurent à l'appel des missionnaires qui voulaient les sédentariser et les convertir à la vraie religion. Ce sont les Blancs français qui les ont installés sur ce territoire, tout comme ceux d'Oka.

Les prétendus droits ancestraux sont une fumisterie qui a été reprise par des fonctionnaires fédéraux au cours des dernières années pour créer des difficultés avec le gouvernement du Québec. Diviser pour régner est un principe qui a été repris à de nombreuses occasions dans notre pays.

Il faut qu'une fois pour toutes nos gouvernements cessent de s'affoler chaque fois qu'un autochtone élève la voix pour obtenir plus de privilèges et surtout plus d'argent. Les tribunaux jouent aussi dans ce domaine un jeu dangereux. Chaque fois qu'on croit un problème résolu, de nouvelles revendications plus saugrenues les unes que les autres surgissent avec vigueur. Bien plus, les Mohawks admettent que les problèmes ont déjà été réglés mais qu'il faut les réactiver à nouveau.

À tout cela, la saisie d'armes de fort calibre qui est survenue en même temps, laisse augurer le pire. Il est fondamental d'informer nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, qu'il ne faut pas que les réformes se fassent sur les cadavres de victimes innocentes. A une politique de lâcheté, il faut substituer le respect du droit et de la justice.

Sur le territoire canadien, il y a 27 millions de non-autochtones qui ne peuvent être indéfiniment pris en otages et dépouillés par une minorité qui réclame des droits qu'elle n'a pas. Une campagne d'information auprès des autochtones permettrait peut-être de leur rappeler des vérités élémentaires au lieu de les berner d'illusions. Il faut que l'apartheid cesse et que les autochtones deviennent des citoyens canadiens à part entière.

M^r Émile Colas
Montréal, 19 juin 1998

Besoins essentiels

S'il faut 720 millions de dollars pour couvrir les besoins essentiels de toute la population, le crime n'est pas qu'il en coûte 720 millions mais qu'on ne trouve pas le moyen de le faire.

J'ai honte de voir mon gouvernement manquer à sa mission de base qui est d'assurer que tout le monde puisse vivre au Québec, s'y accomplir et participer à sa société le mieux possible dans le respect et la dignité.

J'ai honte de voir mon gouvernement sacrifier les conditions de vie d'une personne sur dix à l'humeur de ceux qui ont un portefeuille ou au vote d'une majorité aux prochaines

élections. Je n'accepte pas qu'on ferme les yeux sur le fait qu'on arrive pas avec 490 \$ par mois et qu'on le fasse au nom de l'argument selon lequel il faut mettre de l'ordre dans la maison. Cet argument ne suffit pas.

Le Québec a connu de ces maisons en ordre où seuls quelques-uns avaient le droit d'entrer au salon, où les femmes servaient les hommes et mangeaient après eux, où les meilleurs morceaux étaient pour le père et les fils travailleurs, où l'on privait les uns et les unes pour que les autres étudient, où il y avait des préférences et des rejets.

Il a aussi connu des maisons peut-être un peu moins en ordre, mais où le désordre avait quelque chose de joyeux, d'uni et d'heureux, où l'on bouclait comme on pouvait les fins de mois, où, surtout, on se faisait un point d'honneur de dire qu'*«on ne mange pas de steak s'il n'y a pas de steak pour tout le monde»*.

J'ai vu au cours des trois dernières années comment mon gouvernement pouvait aborder un dossier aussi fondamental puisqu'il détermine comment nous traitons les personnes les plus pauvres et les plus exclues dans cette société. J'ai vu les mesquineries, la politiciannerie primer sur l'intelligence et la conscience.

Avec tout le respect que je dois à ceux et celles qui acceptent de prendre la responsabilité de gouverner — et je reconnais qu'elle est exigeante —, je m'objecte à cette façon-là de gouverner. Je crois en la justice. Je crois qu'on peut faire mieux.

Vivian Labrie
Québec, 18 juin 1998

MARTYR CANADIEN EN 1598...



... EN 1998!



Le blues des invendus

Jai des amis écrivains qui deviennent moroses à la seule pensée que leurs livres pourraient être mis au pilon. Ils devraient pourtant en avoir l'habitude puisque c'est pratique courante dans l'édition partout dans le monde.

La plupart des livres se vendent lors de leur sortie. Peu d'ouvrages échappent à la loi du *best before*. L'espace se fait rare dans les librairies, l'idée même d'un fonds tend à disparaître. Sans le livre de poche, on ne trouverait plus dans la plupart des magasins que des *best-sellers* et des livres d'utilité pratique.

Au bout de quelques mois, deux ou trois, le livre disparaît donc des rayons. On le retourne au distributeur. Il finira par aboutir à l'entrepôt de l'éditeur.

Entreposer des invendus coûte cher. Certains éditeurs ont recours aux soldes, d'autres au pilonnage. Depuis 15 ans chez Borel, je n'ai jamais eu à connaître des expériences de ce genre. On y maintient au catalogue 14 de mes livres sans que j'aie eu à craindre le moindre retard du monde ce genre de mesures.

Il m'est arrivé chez d'autres éditeurs toutefois des expériences de ce type sans en être autrement humilié. Pourquoi refuser de se rendre à l'évidence? Un livre qu'on ne trouve pas en librairie est un livre mort. De le tuer prématurément ressemble dans certains cas à une mort assistée. On abrège son agonie.

D'autant que dans mon cas, la mise au pilon d'un titre par un éditeur permettait à Borel de le réactiver en l'inscrivant à son catalogue. Mon livre obtenait de ce fait une se-

conde ou une troisième vie.

On n'y échappe pas, la loi du commerce est ainsi faite, on ne s'intéresse qu'aux primeurs, au tout chaud. Un roman de 1970 dans une nouvelle présentation, sorte de coup de balai, devient presque un roman de 1998. En 1999 ou en 2000, c'est à voir évidemment.

Il y a aussi l'éventualité qu'un roman ou qu'un recueil de nouvelles soit inscrit au programme dans une quelconque maison d'enseignement. Il y a dans ce cas possibilité de grappiller quelques ventes. Ou de récolter quelques sous par la reprographie.

C'est là que les choses se corsent. Certains éditeurs jouent sur deux tableaux. Ils pillonnent allégrement, vident leurs entrepôts mais conservent un nombre suffisant d'exemplaires pour parer à une demande raisonnable. Une centaine environ.

A moins d'un renversement que rien ne laisse présager, ils conservent les droits qu'ils ont sur un livre tout en sachant bien qu'ils ne feront rien pour lui insuffler une nouvelle vie. Le livre est mort. S'il ressuscite, ce ne sera pas à la suite d'un effort de l'éditeur, mais grâce à un retour en vogue inespéré.

Dans ces conditions, le livre est tenu pour valeur négligeable, sorte d'action mal cotée que l'on ne troquerait même pas contre une action d'une mine fermée au fin fond de l'Afrique du Sud.

L'écrivain est donc dans la situation de subir deux épreuves. Celle, pas tellement agréable, du pilonnage, et celle du carcan. Il est prisonnier de l'inaction d'un éditeur qui a mis toutes les chances de son côté. S'il y a sursaut d'intérêt pour un titre, ce dernier peut le réimprimer

facilement et à un nombre restreint d'exemplaires. Les choses n'évoluent pas, il s'en tire sans risques.

Tant pis pour l'auteur. Il n'avait qu'à ne pas mettre la destinée de son livre entre les mains d'un éditeur qui se comporte en imprimeur, en vendeur de yaourt tout en maintenant qu'il respecte la littérature et ses artisans.

Que faut-il penser de l'initiative de l'Association internationale des études québécoises de demander à des éditeurs de céder gratuitement des invendus à des centres d'études à travers le monde?

Est-il préférable de détruire des livres plutôt que de les distribuer à des lecteurs éventuels?

Le problème n'est pas simple. Je me souviens d'avoir donné mon assentiment à l'envoi gratuit de certains de mes livres à l'étranger. Si c'était à recommencer, je ne ferais pas cela. En agissant ainsi, il me semble que j'ai implicitement admis que la mévente de ces titres était un échec.

Or, un livre qui ne trouve pas preneur n'est pas nécessairement un livre raté. Il arrive même que ce soit tout le contraire. Vous n'avez qu'à penser aux indicibles navets que votre librairie dispose en piles pour vous faire une idée à ce sujet.

Je ne crois pas qu'on aide la diffusion de notre littérature à l'étranger en exportant nos invendus. On risque bien plutôt de la déconsidérer. On n'exporte pas des livres comme Sheila distribue ses drapeaux.

Si on était sérieux, on se donnerait les moyens de faire connaître les auteurs valables — que leurs livres se vendent ou non — à un public ciblé, à des organismes ayant déjà manifesté leur intérêt.

Sinon, on expédie par cargo des colis qui ne seront même pas ouverts. Deux fois invendus.

À PROPOS

... de ceux qui n'utilisent pas leur droit de cotiser à un REER

Même s'ils sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à cotiser et qu'ils se prévalent d'un pourcentage un peu plus élevé des droits de cotisation dont ils disposent, les hommes sont toujours associés à la plus grande partie du total des droits utilisables.

Par exemple, ils ont versé près des deux tiers des cotisations normales de 1995 et ont utilisé 13 % de leurs droits de cotisation cette année-là (contre 11 % pour les femmes). Pourtant, près de 62 % des droits de cotisation pour 1996 revenaient aux hommes.

Par ailleurs, bien que les jeunes participent de plus en

plus à un REER depuis quelques années (Aldridge, 1997), on leur associe une plus grande part des droits de cotisation inutilisés contrairement à leurs aînés. Ainsi, les déclarants âgés de moins de 35 ans détenaient près du tiers des droits de cotisation de 163 milliards de dollars en 1995 et ceux âgés de 35 à 44 ans, un autre tiers.

Or, les déclarants de ces deux groupes d'âge n'ont respectivement utilisé que 8 % et 12 % des droits qui leur revenaient cette année-là.

Hubert Frenken, *Perspective*, Statistique Canada, printemps 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Réplique au docteur Augustin Roy

Imputabilité chronique

Le protocole d'accord, bien qu'incomplet, traduit la volonté gouvernementale d'améliorer l'accessibilité aux soins de première ligne

WILLIAM BARAKETT

Deuxième vice-président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

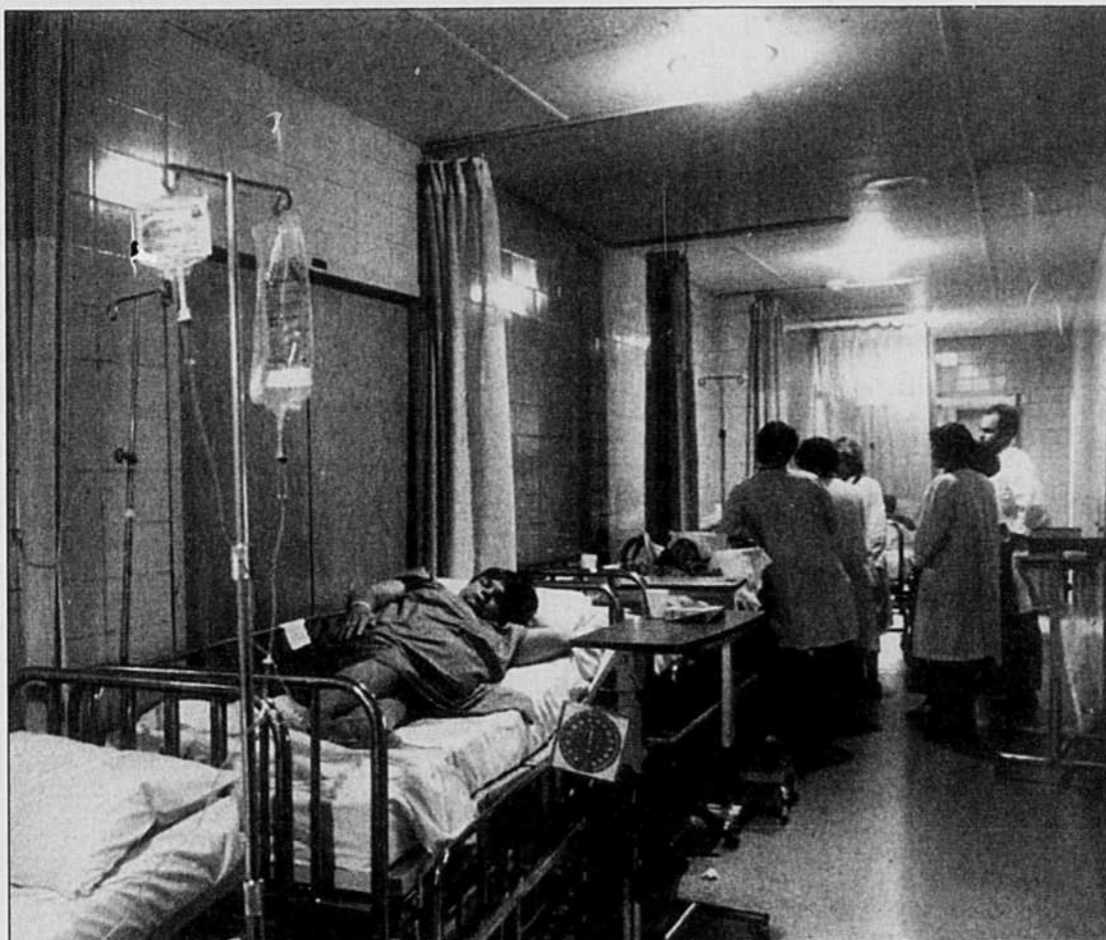
Il est assez étonnant de lire, sous la plume du docteur Augustin Roy, un homme pourtant expérimenté, des affirmations aussi trompeuses sur le récent protocole d'accord intervenu entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Nous accorderions plus de crédibilité à l'opinion du docteur Roy si ce dernier avait au moins pris le soin d'examiner ce projet d'entente ou de communiquer avec la FMOQ avant de rédiger son article, ce qu'il n'a manifestement pas fait. Il a plutôt préféré baser son jugement sur des ouï-dire et des préjugés personnels; en effet, son article fut écrit avant même que le texte final de cette entente ne soit accepté et paraphé par les deux parties négociatrices. Ces instances ont convenu d'un protocole d'accord relatif à un réseau d'accessibilité aux soins généraux qui, bien qu'incomplet, fait droit à plusieurs revendications légitimes de la FMOQ. La rémunération pour les services dispensés par les omnipraticiens à des heures défavorables, en clinique privée, dans les CLSC et dans les unités de soins aigus des centres hospitaliers sera majorée de 10 % les fins de semaine et les journées fériées afin d'accroître l'accessibilité aux soins en dehors des périodes régulières. Les secteurs où la demande en soins médicaux généraux s'est accrue à la suite du virage ambulatoire et au vieillissement de la population bénéficieront de cette entente; le tarif de la visite à domicile pour les personnes en perte sévère d'autonomie est majoré de 71 % et les médecins qui exercent dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée verront enfin leur garde en disponibilité rémunérée les fins de semaine et les journées fériées, ce qui devrait faciliter le recrutement dans ces milieux en pénurie chronique d'effectifs médicaux. Ce protocole d'accord contient plusieurs autres dispositions qui traduisent enfin la volonté du gouvernement d'investir pour améliorer l'accessibilité aux soins de première ligne. Les enveloppes budgétaires seront réajustées pour tenir compte de certains frais de pratique en cabinet privé et des coûts réels découlant de l'ajout net de nouveaux médecins. Il s'agit, là aussi, de gains majeurs pour les médecins omnipraticiens. Sur le plan financier, cette entente ajoute 35 millions de dollars, sur une base annuelle et récurrente, à l'enveloppe budgétaire allouée aux omnipraticiens, soit une majoration de 4 %, ce qui est tout de même significatif dans le contexte actuel. Contra-

La FMOQ défendra le droit légitime des omnipraticiens à un traitement équitable

remet à ce qu'affirme le docteur Roy, les omnipraticiens qui participent aux activités sus-mentionnées, et c'est la grande majorité d'entre eux, verront leur revenu brut moyen majoré d'un pourcentage équivalent et parfois même supérieur.

La FMOQ reconnaît que cette entente intérimaire demeure insatisfaisante et incomplète. Elle ne constitue que le premier chapitre du renouvellement de l'entente générale liant les omnipraticiens au MSSS. Il a toutefois été convenu que les négociations reprendront le 15 septembre prochain et porteront essentiellement sur l'augmentation du revenu net ou du salaire du médecin omnipraticien. La FMOQ défendra avec autant d'acharnement le droit légitime des omnipraticiens à un traitement équitable.

Est-il nécessaire d'épiloguer longuement sur la dissertation du docteur Roy au sujet des libertés fondamentales auxquelles les médecins auraient renoncé, une affirmation amusante de la part d'une personne qui, il y a à peine quelques années, préconisait de conscrire les jeunes médecins, pour un service civique, dans les régions éloignées? Cette question n'a rien à voir avec la récente entente intervenue entre la FMOQ et le MSSS. Rappelons toutefois l'importance que les médecins omnipraticiens accordent à leur responsabilité et l'imputabilité envers la population qu'ils desser-



ARCHIVES LE DEVOIR

Des solutions modernes doivent être apportées aux problèmes présents dans le réseau de la santé.

vent, des obligations qu'ils assument déjà sans devoir renoncer à leurs libertés fondamentales. Le département régional de médecine générale reconnaît aux omnipraticiens cette imputabilité à l'égard de la population de leur région, de la même façon que les structures médico-administratives dans les centres hospitaliers, pour lesquelles le docteur Roy s'est battu dans le passé, ont permis aux médecins de ces établissements de s'acquitter de leurs responsabilités tout en étant imputables devant la clientèle et le conseil d'administration de leur hôpital. Tout notre système professionnel, dont le Collège des médecins du Québec, n'est-il pas fondé sur ce principe d'imputabilité? Le docteur Roy a, sans aucun doute, rendu d'immenses services aux médecins et à la population à titre de président de ce qui était alors nommé la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Toutefois, il doit accepter que le réseau de la santé qu'il a contribué à façonner doive s'adapter aux réalités nouvelles. Des solutions modernes doivent être apportées aux problèmes présents, laissant à l'histoire ce qui appartient à l'histoire. Les dirigeants actuels de la FMOQ, bien formés par leurs prédécesseurs, ont la prétention de croire qu'ils peuvent, tout comme eux, relever les nombreux défis qui sont les leurs, avec la clairvoyance et la maturité requises.

La recommandation de l'Ordre des pharmaciens

Un écran de tabac

Le comptoir du pharmacien ne doit pas servir de barrière entre le fumeur et les produits qui peuvent l'aider à cesser de fumer

JEAN DE SERRES

Médecin et directeur de la Santé publique pour l'Outaouais

Le tabac est la principale source de mortalité évitable au Québec. Malgré cela, les différents produits du tabac sont disponibles partout au Québec et même dans la plupart des pharmacies.

D'un autre côté, le réseau de la santé tente par tous les moyens d'améliorer l'aide à la cessation tabagique. Or j'ai appris que l'Ordre des pharmaciens du Québec recommande que les produits de substitution à la nicotine (gommes et timbres de nicotine) soient désormais placés derrière le comptoir du pharmacien. Cette position est aussi reflétée dans de nouveaux règlements québécois sur les conditions et modalités de vente des médicaments. Si ces règlements sont adoptés, cela serait non seulement une aberration mais nuirait significativement à l'effort de lutte contre le tabac.

Les produits de substitution à la nicotine sous forme de timbres de nicotine ou de gomme à base de nicotine sont des produits dont l'efficacité pour aider la cessation tabagique est prouvée, avec ou sans encadrement du fumeur. Leurs effets secondaires sont nettement moindres que ceux de la cigarette. Cela s'explique facilement étant donné qu'ils ne contiennent que de la nicotine, soit un seul des 4000 composants de la fumée de cigarette.

Les programmes de lutte contre le tabac visent entre autres à rendre disponibles des aides à la cessation tabagique. Pour toutes ces raisons, il apparaît évident qu'il faut faciliter l'accès au grand public aux produits de substitution à la nicotine. Non seulement il serait contradictoire de mettre derrière le comptoir des produits moins dangereux que ceux qui sont vendus (les cigarettes), mais aucune raison professionnelle ne peut justifier cette décision. C'est plutôt le contraire.

Par ailleurs, la nicotine n'est pas en soi une des causes majeures des problèmes de santé causés par la cigarette. C'est son association avec des produits toxiques qui en fait un grand danger. Or l'accès libre aux produits de substitution à la nicotine permet d'augmenter leur utilisation et, donc, les chances de succès de la cessation tabagique. Cela permet aussi à l'utilisateur de choisir, le cas échéant, le



ARCHIVES LE DEVOIR

professionnel auprès duquel il désire recevoir des conseils et un encadrement (médecin, pharmacien, infirmière, psychologue), ce qui augmente encore une fois les chances de succès car l'encadrement est d'autant plus efficace lorsqu'il existe une bonne relation de confiance. Par contre, je rappelle que les données probantes indiquent que les produits de substitution à la nicotine sont efficaces seuls ou en combinaison avec d'autres activités de cessation.

Plus l'accès à ces produits est facile, plus les chances de succès augmentent! Enfin, il n'existe aucun effet secondaire majeur associé à l'utilisation des produits de substitutions à la nicotine.

En tant que directeur de santé publique, je suis d'avis qu'il faut faciliter l'accès aux moyens efficaces de cessation tabagique et que le retrait derrière le comptoir des produits aidant à cesser de

fumer n'est aucunement justifié et qu'il nuit à nos efforts de lutte contre le tabac. En fait, il serait souhaitable que la disposition de ces produits, leur permette de concurrencer les cigarettes, de sorte qu'à chaque achat, le consommateur puisse être exposé au choix d'un produit de cessation. Nous rappelons à ce titre la déclaration des Nations unies selon laquelle les règlements actuels avantagent les systèmes de libération de nicotine les plus mortels et imposent des contraintes aux produits les moins nocifs (table ronde des 22, 23 et 24 septembre 1997 à Genève).

Afin d'éviter une succession interminable de référendums

Pour une assemblée constituante élue

Une autre démarche démocratique pour le choix de l'avenir du Québec et pour sortir de l'impasse constitutionnelle s'impose

FÉRIDOUN BABAI

Professeur titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Montréal

La Constitution actuelle du Canada, modifiée en 1982 sans consentement de l'Assemblée nationale du Québec, n'a pas été approuvée par un référendum au Québec. La légitimité de cette constitution a été mise en doute par la majorité des Québécois. Cependant, pour le gouvernement fédéral et les autres provinces anglophones, elle est légale et applicable au Canada entier.

Au référendum de 1995, presque la moitié de la population du Québec (environ 60 % des Québécois francophones) et la majorité des comtés ont appuyé la souveraineté du Québec. Cependant, 40 % des Québécois francophones et plus de 95 % des Québécois anglophones ont dit NON à cette option.

La conséquence de tous ces faits est le cul-de-sac actuel et la continuation des doutes et des incertitudes sur l'avenir du Québec et du Canada.

Cette incertitude pourra être éliminée seulement quand la majorité de la population du Québec (51 %) et la majorité des comtés (51 %) appuieront une des options (souveraineté ou fédéralisme canadien). L'élimination de l'incertitude au niveau du Canada dépend également de cette décision majoritaire et claire du Québec et l'acceptation de la décision démocratique du peuple québécois, y compris la reconnaissance du peuple québécois, par le Canada anglais.

Dans l'état actuel de l'opinion publique, il est nécessaire de prévoir une voie démocratique dynamique et durable pour le choix des options valables et l'approbation d'une des options sans recourir régulièrement aux référendums.

Il y a trois voies démocratiques pour approuver et réa-

liser des changements constitutionnels ou la souveraineté du Québec:

1. élection générale référendaire de l'Assemblée nationale et le mandat de décider de l'avenir constitutionnel et du type d'association ou du partenariat Québec-Canada (Constitution de 1982, fédéralisme renouvelé ou souveraineté);

2. référendum sur une des options mentionnées;

3. élection d'une assemblée constituante avec le mandat précis de décider des types d'association Québec-Canada (Constitution de 1982, fédéralisme renouvelé, confédération des États souverains ou indépendance) et de soumettre l'option choisie au référendum, surtout s'il n'y a pas de consensus.

Regardons les avantages et les inconvénients de ces trois voies:

L'objectif principal des élections générales étant le choix du prochain gouvernement, cette voie est la moins indiquée pour le choix de l'avenir car il est pratiquement impossible de séparer le jugement des citoyens sur le bilan du gouvernement précédent et le programme des parties politiques pour le prochain mandat, avec leur option sur l'avenir du Québec.

Le référendum, avec une seule question, est une voie qui permet à la population d'exprimer son avis sur une proposition soumise par le gouvernement. Cette voie très démocratique ne permet pas cependant, à la population ou à ses représentants élus, d'étudier les différentes options et de chercher, si possible, une option de consensus ou de majorité compatible avec les droits légitimes de toutes les composantes de la société québécoise.

L'assemblée constituante élue au suffrage universel est la seule voie démocratique qui permet aux représen-

tants élus, spécifiquement pour le choix de l'avenir, d'étudier les différentes options, de chercher si possible une option de consensus compatible avec les droits légitimes de toutes les composantes (majoritaire et minoritaire) de la société québécoise et, enfin, de préparer une ou des questions à soumettre à un référendum ultime.

La formation de l'assemblée constituante (élue ou non élue) a été proposée par plusieurs personnes ces derniers temps. Cependant, cette proposition n'a pas été analysée à son juste mérite, ni par les partis politiques, ni par les médias. Un silence étrange domine le sujet; on dirait qu'il y a un blocage psychologique chez les penseurs des partis, les intellectuels et les journalistes au sujet de l'assemblée constituante élue.

Pourtant, au Québec, cette voie pourrait répondre à certains objectifs de M. Charost sur l'effet négatif possible des référendums répétitifs ainsi que son refus de soumettre la Déclaration de Calgary ou tout autre accord futur avec le Canada à l'approbation populaire dans un référendum.

Un des avantages majeurs de cette voie est le suivant: pendant que l'assemblée constituante s'occuperait des options sur l'avenir du Québec, le gouvernement et l'Assemblée nationale pourraient consacrer leurs énergies à la gestion des affaires courantes de l'État.

Au Canada, le refus de l'Accord de Meech et de l'Accord de Charlottetown a démontré l'impossibilité de changements acceptables au Québec dans le cadre de la Constitution de 1982. La formation d'une assemblée constituante au Canada serait également une voie indiquée pour sortir de l'impasse actuelle.

Il est donc nécessaire que les médias (surtout *Le Devoir*, quotidien national du Québec) nous éclairent

sur les avantages ou les inconvénients de cette autre démarche démocratique, avant les prochaines élections générales.

Si cette voie offre une possibilité de solution ou de déblocage, les partis politiques pourraient inclure dans leur programme électoral la démarche démocratique suivante:

- élections générales pour le choix du gouvernement du Québec (souverainiste ou fédéraliste);
- approbation d'une loi sur la formation de l'Assemblée constituante élue au suffrage universel. Cette loi doit prévoir la durée du mandat de l'Assemblée constituante, qui peut être de trois ans, le nombre des représentants élus, par exemple un par deux comtés électoraux actuels, et les mandats précis de l'Assemblée constituante, à savoir l'étude des options sur l'avenir du Québec, le choix d'une des options et la rédaction de la constitution du Québec;
- élection de l'Assemblée constituante du Québec;
- référendum sur la ou les options retenues par l'Assemblée constituante s'il n'y a pas de consensus;
- proposition de l'option choisie par la majorité de la population et des comtés du Québec (double majorité) aux gouvernements du Québec et du Canada;
- rédaction de la constitution du Québec, selon l'option approuvée par la majorité du peuple québécois;
- formation d'une Assemblée constituante dans le reste du Canada pour apporter des modifications constitutionnelles nécessaires à l'approbation du choix démocratique du Québec.

J'espère que les journalistes, les penseurs et les dirigeants des partis ou les mouvements politiques sortiront de leur silence incompréhensible et donneront les renseignements nécessaires sur ce sujet pour sortir le Québec et le Canada de l'impasse. Je pense que la population bien informée préférera cette démarche aux autres voies (élection référendaire ou référendum) pour le choix de l'avenir.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vion, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Faux billets de 100 \$

(PC) — Cinq personnes impliquées dans la contrefaçon de billets de 100 \$ canadiens ont été arrêtées sur la rive nord de Montréal. Les accusés devront comparaître le 16 juillet à Saint-Jérôme et feront face à 28 chefs d'accusation. La GRC a saisi du matériel servant à la contrefaçon et des billets dont la valeur aurait pu représenter 1,3 million une fois en circulation. Les perquisitions ont eu lieu à Bois-des-Filion, Saint-François-de-Laval, Saint-Janvier-de-Mirabel, Sainte-Julienne et Montréal.

Information et désinformation

(Le Devoir) — Le drame rwandais — information et dés-information — sert de toile de réflexion demain (13h30, au 1212 de la rue Panet) à l'Assemblée des Rwandaises et Rwandais de Montréal, en collaboration avec le Congrès rwandais du Canada. Les conférenciers sont le député belge Jan van Erps, la présidente de SOS-Rwanda (Belgique) Martine Svoen ainsi qu'un ancien président d'une ligne rwandaise des droits, Jean-Baptiste Barambirwa. Une soirée culturelle suivra ainsi qu'un souper; la partie récréative est assurée par les groupes Inkindi et Ihozo. On peut se renseigner aux numéros (514) 365-9775 ou 729-0688.

NBTel renoncera à son projet de câblodistribution

Moncton, Nouveau-Brunswick (PC) — Au lendemain de la décision favorable du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la compagnie NBTel, du Nouveau-Brunswick, songe à abandonner son projet de câblodistribution. Mardi, le CRTC rendait une décision historique au Canada en autorisant une première compagnie de téléphone à se lancer dans la câblodistribution au pays. Dans sa décision, l'organisme fédéral restreignait la compagnie NBTel aux marchés de Moncton et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Cette restriction représente une défaite, car la compagnie souhaitait obtenir une licence pour toute la province et d'une durée de sept ans.

Pointe-Claire envahie par des nuées de mantes

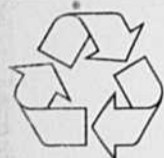
(Le Devoir) — L'ouest de l'île de Montréal est recouvert depuis quelques jours par des nuées affolantes de mantes. Le temps chaud et humide de cette année serait responsable du nombre exceptionnel de ce type d'éphémères. Celui-ci est tellement élevé, par exemple à certains endroits de Pointe-Claire, qu'on les ramasse littéralement à la pelle. Contre l'invasion de ces insectes, il n'y a rien à faire. Sinon attendre que s'achèvent les quelques jours de leur courte vie.

Visite royale au Nouveau-Brunswick

Fredericton (PC) — Environ 400 personnes, agitant des drapeaux du Nouveau-Brunswick, ont accueilli la princesse Anne, hier, à son arrivée pour une visite de quatre jours dans cette province. Sous un ciel radieux, la princesse a eu droit à une salve de 21 coups de canon, tirés en son honneur, à l'Assemblée législative provinciale. La princesse, qui en est à sa deuxième visite au Nouveau-Brunswick, a déclaré que la province était mondialement connue pour son hospitalité et ses efforts pour devenir un centre de haute technologie. La visite princière a principalement pour objet de souligner le 150^e anniversaire du 8^e Régiment blindé de hussards canadiens.

Mauvaise grille-horaire

La grille-horaire de télévision parue dans notre édition d'hier à la page B 7 n'était pas la bonne. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Boiséreau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un million pour le Québec au Salon du livre de Paris

«Nous allons être en mesure de faire quelque chose de très bien avec cet argent», dit Pascal Assathiany, président de l'ANEL

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a accepté de verser un million de dollars aux éditeurs québécois afin qu'ils préparent avec grand déploiement la venue du Québec à Paris, lors du prochain Salon du livre dont il est l'invité d'honneur.

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) a donc réussi à convaincre le ministère de la Culture et des Communications de la nécessité d'élargir son budget pour tirer le maximum de profits de son passage au prochain Salon du livre de Paris, où le Québec, un an après le Brésil, fera figure d'invité d'honneur et sera donc le point de mire de l'événement littéraire d'envergure.

La contribution du ministère de la Culture et des Communications, combinée à celle de la SODEC et du Printemps du Québec (événement parisien qui donnera la vedette au Québec culturel l'an prochain, d'avril à juin) permet ainsi d'amasser un million de dollars. Le comité directeur, responsable de l'organisation de l'événement, complètera son budget notamment avec des sommes de l'ANEL et du gouvernement français, pour atteindre un budget global d'environ 1,4 million de dollars, près de 500 000 \$ de moins que ce que l'ANEL avait d'abord envisagé.

«C'est une bonne réponse», a expliqué hier Pascal Assathiany, président de l'ANEL. «Cela ne correspond pas tout à fait à ce que nous demandions à l'origine, mais nous allons être en mesure de faire quelque chose de très bien avec cet argent.»

L'ANEL demandait 1,3 million au gouvernement pour lui permettre d'atteindre ultimement un budget global de 1,9 million. «L'essentiel est là», a ajouté M. Assathiany, qui participait hier, auprès de représentants du comité directeur, à la finalisation de cette transaction. «Nous allons peut-être devoir diminuer l'ampleur de certains projets, mais dans l'ensemble les principes demeurent.»

Le gouvernement participera donc financièrement à la réalisation de cet événement à raison d'un million de dollars, au moyen d'implications financières conjointes du ministère, de la SODEC et du Printemps du Québec.

L'ANEL, auprès de représentants du ministère de la Culture et du Printemps du Québec (on a confié à l'équipe de Robert Lepage le soin d'organiser cet événement, qui donnera la vedette au Québec pendant trois mois), planifie la venue du Québec au Salon du livre de Paris.

On souhaite en faire plus qu'une vitrine du livre et profiter de cette occasion pour tisser des liens durables entre éditeurs français et éditeurs québécois, histoire d'améliorer les statistiques — pauvres — de percée du livre québécois en sol français.

Cet argent servira non seulement à monter le stand du Québec et son exposition thématique, deux espaces traditionnellement réservés aux pays — ou «province» — invités, mais aussi à un exercice de promotion destiné aux médias et éditeurs, prévu ici à l'automne prochain. L'argent servira également à tenir une série de colloques mettant en vedette le Québec, prévus ceux-là pour janvier 1999, en plus de permettre l'installation de vitrines et de matériel promotionnel à Paris.

Eagleson sera libre le 7 juillet

Toronto (PC) — Alan Eagleson a obtenu sa libération conditionnelle, hier. L'ancien tsar du hockey sera libéré le 7 juillet prochain du centre de détention de Mimico.

«Alan Eagleson a obtenu sa libération conditionnelle», a fait savoir Ross Virgo, porte-parole de la Commission des libérations conditionnelles de l'Ontario. La demande d'Eagleson a été acceptée, l'avocat torontois ayant pu démontrer qu'il ne représente aucun danger pour la société.

Eagleson sera donc libre au tiers de sa sentence de 18 mois de prison. Il s'agit d'une pratique courante en Ontario envers les prisonniers ayant reçu une peine de moins de deux ans.

Eagleson, âgé de 65 ans, ne pourra quitter l'Ontario. Il

devra également se présenter à un contrôleur, ne pas fréquenter de gens ayant un dossier criminel, ne pas changer d'emploi ou déménager sans en obtenir l'autorisation.

Eagleson a accepté la peine de prison en janvier dernier après avoir plaidé coupable à des accusations de fraudes, de malversations et de détournements de fonds provenant des tournois de la Coupe Canada. La compagnie Labatt, Hockey Canada, l'Association des joueurs de la LNH ainsi que plusieurs de ses anciens clients, dont l'illustre défenseur des Bruins de Boston, Bobby Orr, comptent parmi ses victimes.

Eagleson a plaidé à trois accusations de fraude et de vol le 6 janvier à Boston en plus de se voir imposer une amende d'un million de dollars.

AMI Le système de financement de l'art est menacé

SUITE DE LA PAGE 1

«Si le point de vue des inconditionnels du libéralisme économique l'emportait, a déclaré Pierre Curzi, président de l'Union des artistes, la culture serait considérée de la même manière que n'importe quelle marchandise: le CRTC ne pourrait plus imposer de quotas de chansons francophones à la radio, de contenu canadien à la télévision, d'exigence de propriété canadienne aux entreprises de radiodiffusion, et les gouvernements ne pourraient plus apporter aucune aide financière ciblée aux producteurs locaux de films, de musique, de théâtre, de livres, etc.»

L'Accord multilatéral sur l'investissement, parfois désigné comme la «charte des droits et libertés des multinationales» et dont l'ébauche a été concoctée «en secret» par les 29 pays membres de l'OCDE, prévoit la non-discrimination entre les entreprises nationales et étrangères. Si l'accord devait être ratifié, les gouvernements accordant une aide à une entreprise locale devraient également la fournir au concurrent provenant de l'extérieur du pays.

«Si l'AMI avait été ratifié [sans exception culturelle], continue M. Curzi, c'est tout le système de financement des arts qui se serait retrouvé par terre.»

«C'est la souveraineté culturelle des États qui est menacée, renchérit Charles Jordon, vice-président aux spectacles de l'ADISQ. On dit "au plus fort la poche" alors qu'on sait très bien que la lutte ressemble à celle de Godzilla contre une fourmi.»

Appui de l'Assemblée nationale

Bien que fondée depuis quelques semaines déjà, la Coalition pour la diversité culturelle ne s'est présentée officiellement qu'hier. Et déjà, elle jouit de l'appui ferme de la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, ainsi que de l'Assemblée nationale. Une motion sans préavis reconnaissant la nécessité de prôner l'exception culturelle lors de négociations portant sur les traités du libre échange et ceux de l'AMI a été déposée et adoptée à l'unanimité vendredi dernier à Québec.

«La diversité culturelle est au cœur même de la mission et de l'action du ministère de la Culture et de tous ses titulaires successifs, a fait savoir la ministre Beaudoin par voie de communiqué. La Coalition pour la diversité culturelle sera

prochainement un précieux allié au cours des débats cruciaux qui continueront d'entourer la question [de l'Accord multilatéral sur l'investissement].»

Malgré cette convergence de vues des milieux culturels et politiques sur l'importance de protéger l'industrie artistique canadienne et québécoise, la coalition juge important de poursuivre son action de façon indépendante. «Nous serons à la fois un soutien et un chien de garde de la position canadienne», prévient M. Curzi. [...] Les négociateurs canadiens [de l'accord] ont un mandat très large, qui n'est pas nécessairement ancré dans des convictions aussi pures et dures que les nôtres. Nous ne sommes pas contre l'AMI, mais nous ne voulons pas que la culture serve de monnaie d'échange.»

Maillage international

C'est lors d'un voyage à Paris que l'idée d'une coalition a pris forme. «On s'était rendu à la semaine du cinéma québécois à Paris l'automne dernier et on s'est fait dire que la France, qui prône elle aussi l'exception culturelle, se sentait seule et qu'elle avait peur de se faire abandonner par le Canada», raconte Lucette Lupien, directrice de l'ARRQ. Les gens m'ont même dit que la France était devenue le Québec de l'Europe!»

Au retour, l'ARRQ et la SARDEC ont réuni une dizaine d'organismes culturels du Québec pour se doter d'un texte officiel. Celui-ci, publié sous forme de dépliant, sera tiré à 15 000 exemplaires, et la coalition espère même le faire traduire pour rejoindre des associations culturelles dans les autres pays membres de l'OCDE. Le maillage figure en tête des priorités de la coalition, qui a pris bien soin de ne pas annexer le qualificatif «québécoise» à son appellation, et elle vise à s'étendre au reste du Canada et à établir des contacts avec des vis-à-vis sur la scène internationale.

Dans cette optique, la nouvelle coalition participera lundi à Ottawa à la conférence non gouvernementale qui se tiendra en parallèle à la Réunion internationale sur la politique culturelle organisée par la ministre du Patrimoine, Sheila Copps.

«Nous sommes attristés de l'absence de Louise Beaudoin à cette conférence, a commenté M. Curzi. Pour une fois, le fédéral et le gouvernement du Québec avaient une position commune.»

CLERC Une nouvelle comédie musicale lui plairait

SUITE DE LA PAGE 1

figurait avantagement sur Julien.

Parfois, tout de même, le chanteur aime bien changer d'air. Pendant le Mondial de football, il agit d'ailleurs à titre de consultant pour la chaîne française Canal Plus. «J'ai d'abord été chargé de la présentation des hymnes nationaux d'avant-match, présentés sous l'angle de leur richesse musicale. Pour l'hymne allemand, composé par Haydn, j'ai fait appel à une cantatrice.

L'hymne autrichien, de Mozart, a été interprété par l'un des plus grands spécialistes du compositeur à la clarinette, Michel Portal. Je me suis fait une Marseillaise à ma façon, au piano, dans une version ballade plutôt que dans son habituelle lourde interprétation d'orchestres militaires.»

En plus d'assurer la direction de ces courts documentaires, Julien Clerc campe aussi, pendant les matchs, le rôle «d'amateur de football». «Je m'assieds aux côtés de l'équipe de journalistes et je joue les Candide de service!»

Ce n'est bien là qu'une brève incursion dans le monde de la

television. Bien que la caméra l'aime bien, Julien Clerc, lui, se sent intimidé devant elle. «J'ai déjà joué au cinéma avec Annie Girardot, dans D'amour et d'eau fraîche. C'est d'ailleurs sur ce plateau que j'avais rencontré Miou-Miou [qui fut sa compagne]. Et si j'avais persisté dans cette voie, il m'aurait vraiment fallu vivre d'amour et d'eau fraîche, parce que le film n'avait pas connu un très gros succès...»

Par contre, la comédie musicale amuserait bien Julien Clerc. Seulement, la barre est haute. «D'avoir été propulsé si jeune par quelque chose d'aussi fort que Hair m'a sans doute obstrué la vue et jamais je n'ai retrouvé quelque chose de ce niveau. Dans le temps, avec Luc Plamondon, nous en avions parlé, mais rien ne s'est concrétisé.»

Encore une fois, Julien Clerc avoue avoir été un peu retenu par les goûts de ses compatriotes. «Les Français ne sont pas fous de la comédie musicale et très rares sont celles qui, comme Starmania ou Hair, parviennent à passer la rampe. Une comédie musicale représente beaucoup de travail et

si le public ne s'y intéresse pas...» Notre-Dame-de-Paris lui aurait-il convenu? Julien Clerc patine un peu. «Il y a là-dessus de très belles chansons, mais le spectacle contribuera pour beaucoup à don-

SAUVAGEAU

SUITE DE LA PAGE 1

longtemps œuvré, et son amour indiscutable pour les livres, M. Sauvageau, qui devra quitter sous peu ses fonctions institutionnelles, voit dans le salon du livre l'occasion idéale de compléter le mandat d'animation autour du livre qui échoit normalement aux bibliothèques publiques, un domaine qu'il connaît bien.

«Un salon du livre, c'est une sorte d'apothéose de la lecture, un autre créneau que celui des bibliothèques, une autre dimension de l'animation autour du livre, une façon de centrer l'intérêt des gens autour du livre, à la manière des festivals mais avec un caractère commercial», a expliqué hier Philippe Sauvageau, qui ne sait pas encore quand exactement il quittera la tête de la BNQ pour se consacrer exclusivement à l'organisation du salon.

Le comité de sélection supervisé par le ministère de la Culture et des Communications a donc choisi à sa réunion du 18 juin dernier la candidature du groupe Lire sans frontières, dont M. Sauvageau est le porte-parole officiel jusqu'à une réunion ultérieure qui décidera de la composition du comité exécutif.

«Tout indique qu'il sera nommé directeur général du groupe, c'est le vœu de l'équipe à tout le moins», indiquait hier Denis Vaugeois, éditeur bien connu (Septentrion) de Québec, celui qui a donné le coup d'envoi aux travaux de cette équipe et recruté ici et là des candidatures.

M. Vaugeois, celui qui, lors de la «mort» du Salon du livre de Québec en mars dernier, promettait à la population qu'«elle aurait son salon» coûte que coûte, a songé à son ami Philippe Sauvageau en raison de l'envergure de son œuvre dans le secteur des livres. «Je ne m'attendais toutefois pas à ce qu'il soit prêt à faire le saut aussi rapidement», a-t-il expliqué. Le sauvetage du Salon du livre de Québec (SLQ) se conclut donc par l'annonce, faite hier par le ministère de la Culture, de la composition de cette nouvelle équipe à qui est confié le mandat de faire renaitre l'événement littéraire au printemps de 1999.

On se rappellera que le salon a été annulé en extremis l'an dernier à la suite d'une querelle entre la Corporation du SLQ et les éditeurs, lesquels refusaient d'accepter une nouvelle case-horaire d'automne. Après des échanges tumultueux d'un regroupement à l'autre, la corporation a abandonné ce sur quoi elle avait misé pendant quelques années, laissant à d'autres le soin de reprendre le flambeau selon les volontés de l'industrie: un salon printanier et à vocation internationale.

Des deux candidatures «sérieuses» reçues, celle de l'équipe de Lire sans frontières a reçu les faveurs du jury, composé de représentants du ministère, de la Ville de Québec, de la SODEC et de la Commission de la capitale. La nouvelle équipe, qui doit se trouver un nom officiel au cours des prochaines semaines, est composée d'une quinzaine de personnes toutes reliées de près ou de loin au milieu des livres: libraires, éditeurs, distributeurs, représentants de diverses institutions d'enseignement.

La candidature d'un autre promoteur, GroupEXPO, a aussi été analysée par le jury, mais ce sont les idées de Lire sans frontières qui ont été retenues. Suivant le vœu formulé par le ministre de la Culture et des Communications, un volet international occupera une partie du salon, un peu à la manière de la Foire internationale des sciences humaines et sociales, qui avait fait le succès du dernier SLQ.

Les contacts de M. Sauvageau à l'international serviront à alimenter ce volet, qui sera aussi universitaire et peut-être axé autour d'un thème, tel celui de la démocratie. Lire sans frontières explorera donc divers thèmes, comme le débordement des limites géographiques, de celles de l'écrit (nouvelles technologies), de l'âge et des siècles.

On compte aussi élargir la tenue du salon aux seules dates qui le mèneront au Centre des congrès début avril. «Ce sera un salon hors des murs, tout à fait à l'image de la politique de la lecture et du livre, qui veut favoriser l'animation autour du livre», explique Philippe Sauvageau. Dans le but d'inclure les libraires, pour qui les salons du livre, vastes librairies, sont en quelque sorte des concurrents, on prévoit organiser des activités d'animation autour du livre dans les librairies, et ce à long terme, sous l'étiquette du Salon du livre de Québec.

FIASCO

SUITE DE LA PAGE 1

par année dans le réseau. Pour la plupart des intervenants du milieu, c'était trop peu trop tard, alléguant que ces quelques dizaines de millions n'allaient pas suffire à répondre aux exigences des médecins et des autres employés du réseau.

La semaine dernière, sur un sujet limitrophe à celui de la santé, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité l'adoption de la loi visant à restreindre l'usage du tabac, notamment selon l'enquête réalisée par Sondagem, l'initiative gouvernementale n'inspire pas tellement confiance. En fait, 62,4 % des Québécois sont convaincus que cette nouvelle loi n'aura pas pour effet d'empêcher les gens de fumer. Il y en a néanmoins 31,6 % qui soutiennent le contraire.

Ce sondage a été effectué dans le cadre de l'omnibus Sondagem du début de juin. Les sondeurs ont effectué 1003 entretiens téléphoniques à partir d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec, soit 1577 numéros de téléphone valides. Avec un taux de participation de 63,6 %, on estime la marge d'erreur statistique maximale d'un tel sondage à plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

ner plus d'envergure à la musique.»

Une nouvelle collaboration avec Luc Plamondon n'est pas exclue, même si chanter *Cœur de rocker* lui a valu sa part d'ennuis. «Que je passe de Roda-Gil à Plamondon a été très mal accepté en France. Tant que la chanson a connu du succès, les détracteurs se taisaient. Mais dès qu'il y eut une petite baisse, ils sont sortis et m'ont poursuivi pendant des années. Puis le temps a fait son œuvre et, en spectacle, chacun aime bien écouter religieusement Cœur volcan et danser sur Cœur de rocker.»

Julien Clerc ne s'en fait pas outre-mesure: «Quitte à choquer, tout créateur doit oser. Quand les gens le sanctionnent, il prend acte, voilà tout.»

Quant à sa vie personnelle, c'est pas touche, ou presque. «Je suis connu et je l'assume. Certains moments, comme un mariage, voire un divorce, se retrouvent inévitablement dans les magazines. C'est la vie. Pour le reste, c'est simple, je poursuis.»

C'est votre politique? «Mieux encore, c'est ce que je fais, de façon systématique! Par exemple, l'an dernier, Voici nous a suivis, ma conjointe et moi, juste à la sortie de chez l'avocat. Il est vrai qu'à l'époque les choses n'allaient pas très bien entre nous, mais vous imaginez la réaction de mes enfants s'ils tombaient là-dessus?»

Cœur de rocker n'est pas cœur de pierre...

